

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE D'ALTORF

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

Réunion des personnes publiques associées n°1

Novembre 2010

ESPAYS	BUREAU DU PAYSAGE	46, BOULEVARD D'ANVERS	67000 STRASBOURG	Tél : 03 88 60 19 13
PHILIPPE HAUTCOEUR	BUREAU D'ARCHITECTURE	3, AVENUE DE LA LIBERTE	67000 STRASBOURG	Tél : 03 88 75 09 20
MIREILLE EHRHARDT	BUREAU D'URBANISME	22, RUE SAINTE MARGUERITE	67000 STRASBOURG	Tél : 06 87 43 98 34

PREAMBULE	5
POURQUOI LA REVISION DU PLU D'ALTORF?	5
LA COMMUNE DANS SON CONTEXTE GENERAL	7
PARTIE 1 : L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	13
LE RELIEF	13
LA NATURE DES SOLS ET SOUS-SOLS, COURS D'EAU	13
LE CLIMAT	17
L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	19
LE PAYSAGE	25
LES MILIEUX NATURELS	30
LES POLLUTIONS ET NUISANCES	51
LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	61
LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	65
PARTIE2 : L'ANALYSE URBAINE	73
PARTIE 3 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL	88
L'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	88
LES DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS	98
PARTIE 4 : LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX.	100
LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN RHIN-MEUSE.	100
LE SCHEMA DIRECTEUR DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS.	101

PREAMBULE

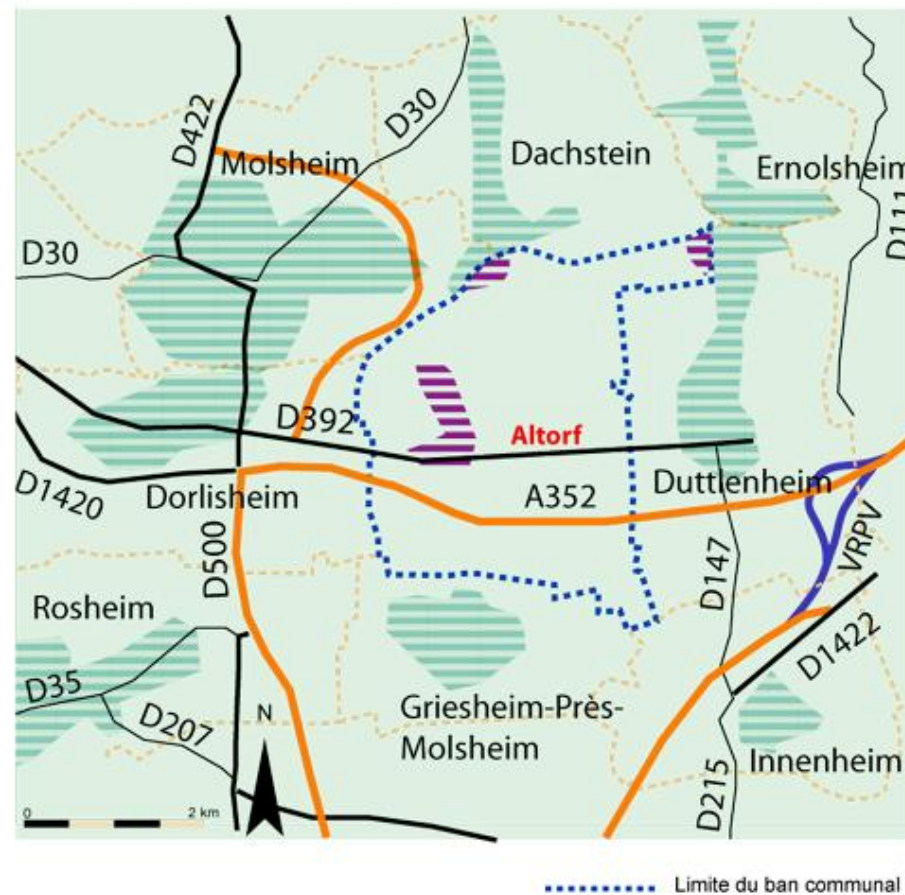
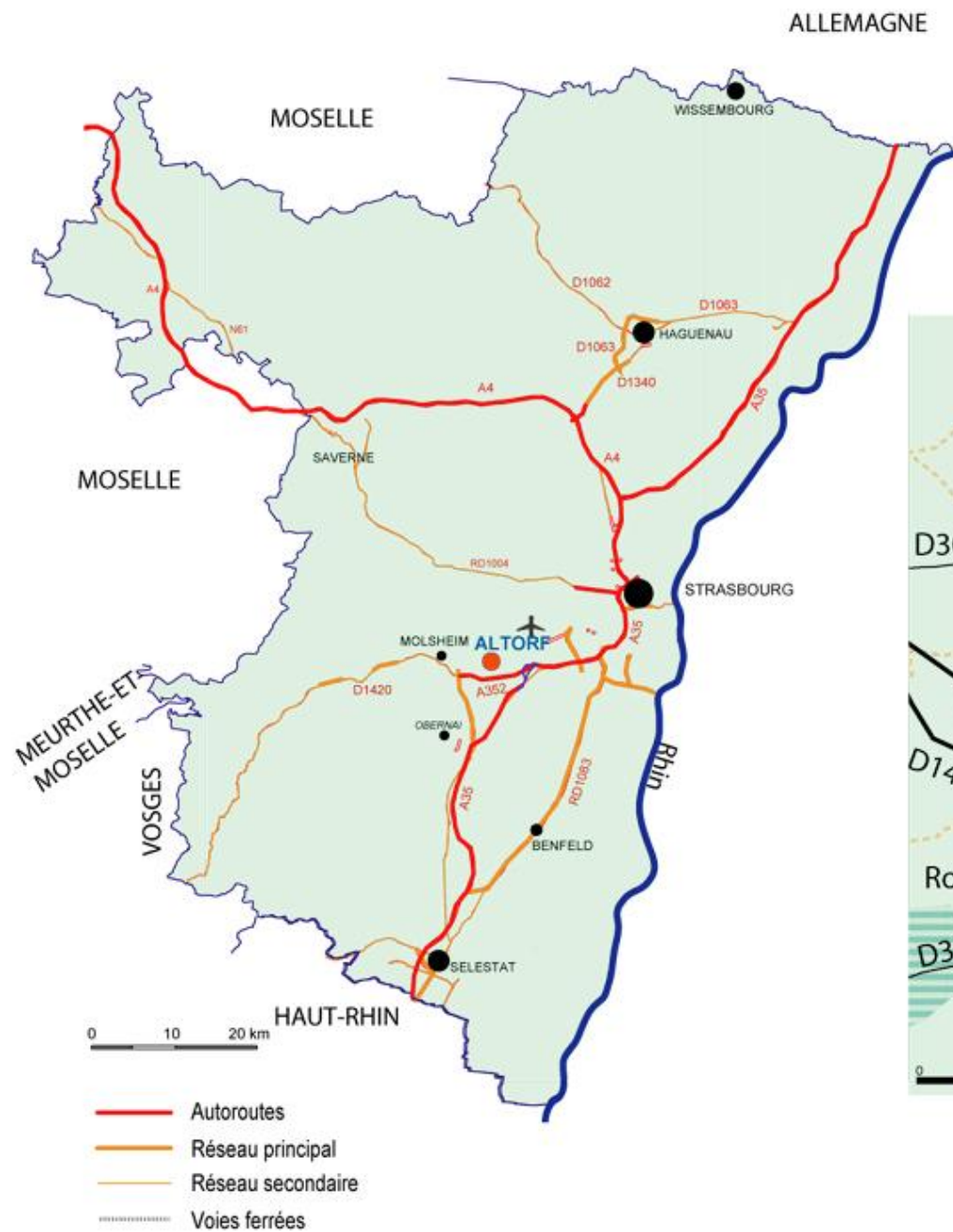
Commune du Bas-Rhin, ALTORF se situe à une distance d'environ 30 km à l'Ouest de STRASBOURG et à 5 km au Sud-Est de MOLSHEIM. Commune principalement résidentielle, elle compte aujourd'hui 1179 habitants.

POURQUOI LA REVISION DU PLU D'ALTORF?

La commune d'ALTORF s'est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 24 juillet 1978 qui par la suite, a fait l'objet de six modifications.

Afin de mieux prendre en compte l'évolution de la commune et de se doter d'un Plan local d'urbanisme (P.L.U.), la commune a prescrit par délibération du conseil municipal en date du 20 août 2008 la révision du POS en vue de sa transformation en P.L.U. Cette révision s'inscrit également dans le cadre des évolutions et des nouvelles compétences à l'échelle intercommunale, notamment sur la question des zones d'activités et des zones inondables.

Cette révision doit permettre de mieux maîtriser les évolutions dans une meilleure prise en compte de l'environnement.



SITUATION GEOGRAPHIQUE

LA COMMUNE DANS SON CONTEXTE GENERAL

Son cadre géographique

Commune de la plaine d'Alsace, ALTORF fait partie de l'aire urbaine de Strasbourg et du bassin de vie¹ de Molsheim.

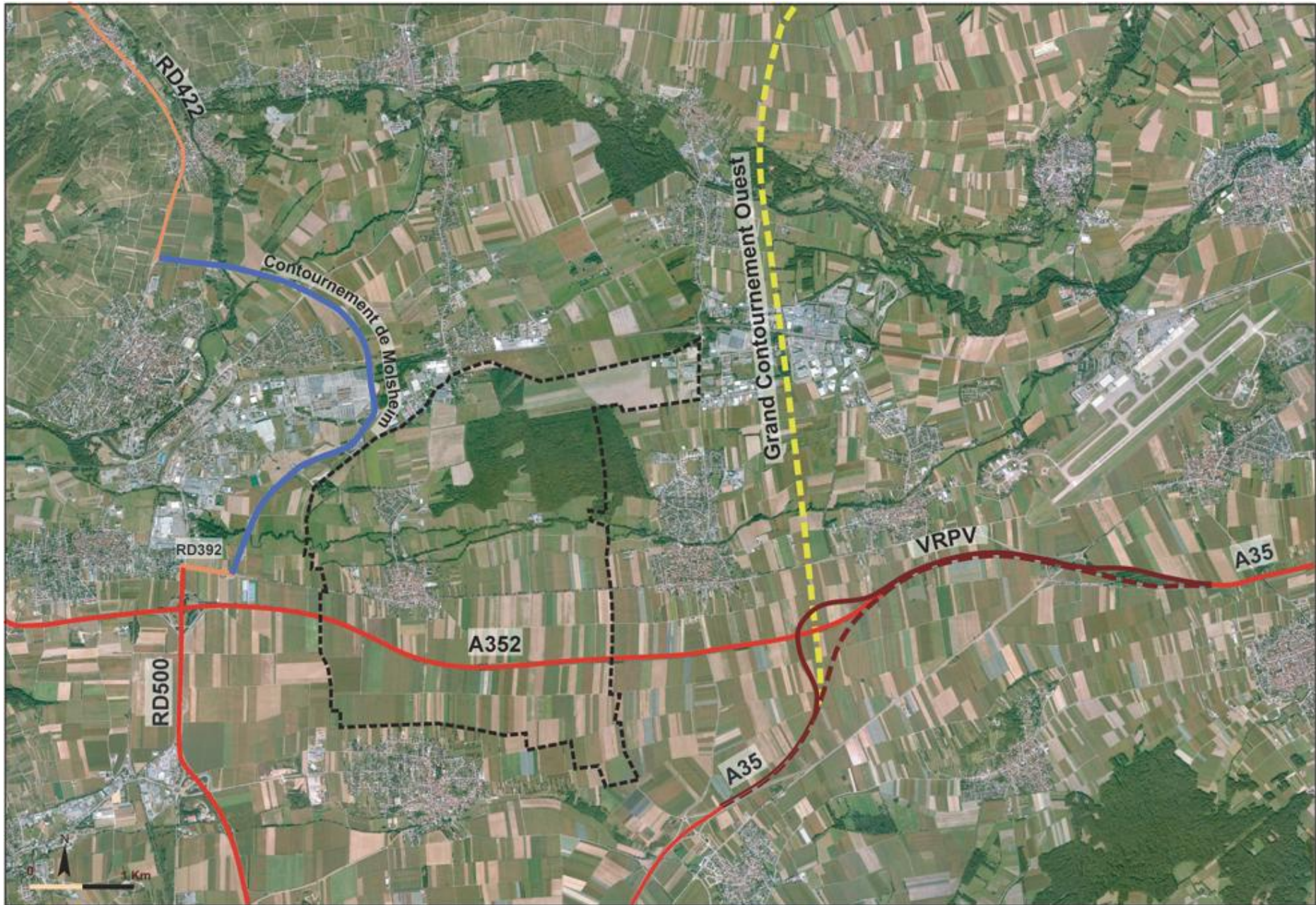
Le territoire, d'une superficie de 1 019 hectares, est bordé par les communes de :







- MOLSHEIM et DACHSTEIN au Nord;
- DUTTLENHEIM à l'Est;
- INNENHEIM et GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM au Sud;
- DORLSHEIM à l'Ouest.

La Route Départementale 127, qui relie DACHSTEIN à BISCHOFFSHEIM, traverse la commune du Nord au Sud. La Route Départementale 392, traverse le village et permet de rejoindre ENTZHEIM à l'Est et MUTZIG, MOLSHEIM à l'Ouest. L'autoroute A352 traverse le Sud du ban communal.

La commune bénéficie de bonnes liaisons en transport en commun par TER. Les gares les plus proches sont celles de MOLSHEIM et DACHSTEIN. Ces gares sont situées sur les deux lignes STRASBOURG-BARR-SELESTAT et STRASBOURG-ROTHAU-SAINT DIE. La fréquence de la desserte TER en direction de STRASBOURG est particulièrement attractive à partir de MOLSHEIM. A partir de DACHSTEIN la fréquence est plus faible mais reste néanmoins attractive. L'aéroport international de STRASBOURG-ENTZHEIM est situé à environ 8 km et bénéficie également d'une liaison TER.

¹ *Le bassin de vie constitue la plus petite maille territoriale sur laquelle s'organise la vie quotidienne des habitants. Sa délimitation prend en compte l'emploi et l'accès à quatre catégories de services à la population: les services concurrentiels (hypermarchés, banques, librairies...), les services non concurrentiels (services publics ou assimilés), les équipements de santé (médecins, infirmiers, pharmacies...) et les équipements d'éducation (collèges, lycées).*



- | | | | |
|---|---|---|----------------------------|
|  | Tracé du projet du Grand Contournement Ouest de strasbourg |  | Contournement de Molshheim |
|  | Raccordement de la Voie Rapide du Piémont des Vosges : partie terminée |  | Autres routes |
|  | Raccordement de la Voie Rapide du Piémont des Vosges : partie en cours de réalisation |  | Limite du ban communal |

La commune est également bien accessible par voie routière car son territoire se situe à proximité de grands axes routiers structurants à l'échelle de la région.

Deux projets routiers se situent à l'Est de la commune d'ALTORF. Il s'agit du dernier tronçon en cours de réalisation de la Voie Rapide du Piémont des Vosges (VRPV), portion d'autoroute raccordant l'A35 à l'A352 reliant SELESTAT à STRASBOURG. En été 2010, la section dans le sens STRASBOURG-SELESTAT a été ouverte à la circulation et la mise en service de l'autre section SELESTAT-STRASBOURG est prévue à la fin du second semestre de la même année.

Le projet de Grand Contournement Ouest (l'A355) en cours d'étude a pour objectif de délester le trafic de l'A35 et A4 en allant de l'Est de DUTTLENHEIM au Nord-Est de VENDENHEIM.

Sa situation administrative

ALTORF est rattachée administrativement au canton de Molsheim et à l'arrondissement de Molsheim.

Faisant partie à la fois de l'aire urbaine de Strasbourg et du bassin de vie de Molsheim, le village bénéficie du dynamisme économique de ces deux entités. Le bassin de vie de Molsheim est considéré comme un bassin de vie autonome, c'est-à-dire qu'il dispose de l'ensemble des services et équipements de la vie courante, notamment commerciaux, de santé, d'éducation et autres services publics.

Le contexte intercommunal

ALTORF fait partie de différentes structures intercommunales :

- **La Communauté de Communes de la région de Molsheim Mutzig.**

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la communauté de communes est compétente pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le développement économique avec l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités de plus de deux hectares et l'aménagement des liaisons cyclables intercommunales. Elle a également la compétence de la politique de l'habitat et du logement par l'intermédiaire du Programme Local de l'Habitat (PLH) et de la définition de la politique touristique.

Dans le domaine de l'assainissement, elle a en charge la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et pluviales.

Les réseaux de câble et de gaz sont également de la compétence de la communauté de communes.

Dans le domaine de l'environnement, elle assure la restauration et l'entretien des cours d'eaux.

Le service intercommunal des piscines relève également de la compétence de la communauté de communes.

- **Le SELECT'OM de Molsheim**

Ce syndicat intercommunal assure la compétence de ramassage et de traitement des ordures ménagères sur la commune.

- **Le Pays Bruche Mossig Piémont**

Cette structure intercommunale est un territoire de projet qui inclut 95 communes regroupées en neuf Communautés de Communes. Ce territoire, situé à l'Ouest de Strasbourg, s'étend entre Wasselonne au Nord, Obernai au Sud, la limite départementale à l'Ouest, et l'agglomération strasbourgeoise à l'Est.

Le Pays Bruche Mossig Piémont a pour but de multiplier les démarches d'animation et de réflexion pour le développement des territoires. Les domaines d'intervention actuels sont le développement des transports, le soutien à la création et à la reprise économique et les actions en faveur de l'attractivité des territoires et du développement de l'offre de loisirs.

Aperçu historique

La proximité de la voie romaine Strasbourg Mutzig et la découverte de quelques sépultures mérovingiennes prouvent l'ancienneté de la citation *d'Aldorf villula* où l'on fait état de biens appartenant à l'église Saint-Thomas de Strasbourg.

"Dans les champs aux environs de Molsheim" signifiait à l'origine ALTORF, et faisait partie du domaine des Comtes d'Eguisheim, l'une des plus puissantes familles du Saint empire. Le centre administratif et stratégique de ce vaste territoire seigneurial était le Château du GUIRBADEN. A ce moment là ALTORF n'était pas encore un village, mais plutôt un groupement de fermes éparses. C'est plus tard que ALT (vieux) et DORF (village) d'origine allemande prend son nom en ALTORF.

Cette région abondamment arrosée par les eaux de la Bruche et fertile de surcroît, se situait sur l'ancienne voie romaine de Strasbourg au Donon. Cette dernière était une valeur pour l'installation des colons et la fixation d'une population active qui permettait de protéger le territoire seigneuriale contre les incursions et les empiètements des voisins.

Divers services, tels la Justice, la vie corporative des artisans, une paroisse indépendante et son marché ont bien fonctionné durant tout le Moyen-âge.

En 940, le Comte Eberhard fonda le couvent des Moines Bénédictins, ce seront les prémices de la constitution du village. En 1228, la localité passe dans le domaine de l'évêché de Strasbourg. Grâce à la juridiction temporelle et spirituelle des Abbés, le village encouragé par ces derniers permet à des habitants de se regrouper dans une communauté organisée. Les chantiers continuels de construction et de transformation des bâtiments du cloître et de l'église, ont permis à un certains nombre d'ouvriers et de maître d'œuvre de s'installer.

L'année 1525 marque le soulèvement des paysans. Étape importante et première grande crise de croissance du village, cependant bien vite réprimée par les Seigneurs, mais qui a permis aux habitants la prise de conscience de leur propre identité.

C'est 1789, avec la révolution française qui permettra le changement social et la réorganisation de la vie sur de nouvelles bases. Au milieu du 19ème siècle, l'activité économique tourne autour de la culture du chanvre et du tabac. Sont installés également sur la commune deux féculeries et une usine de briques et de chaux.

Altimétrie (m) :

180-185

175-180

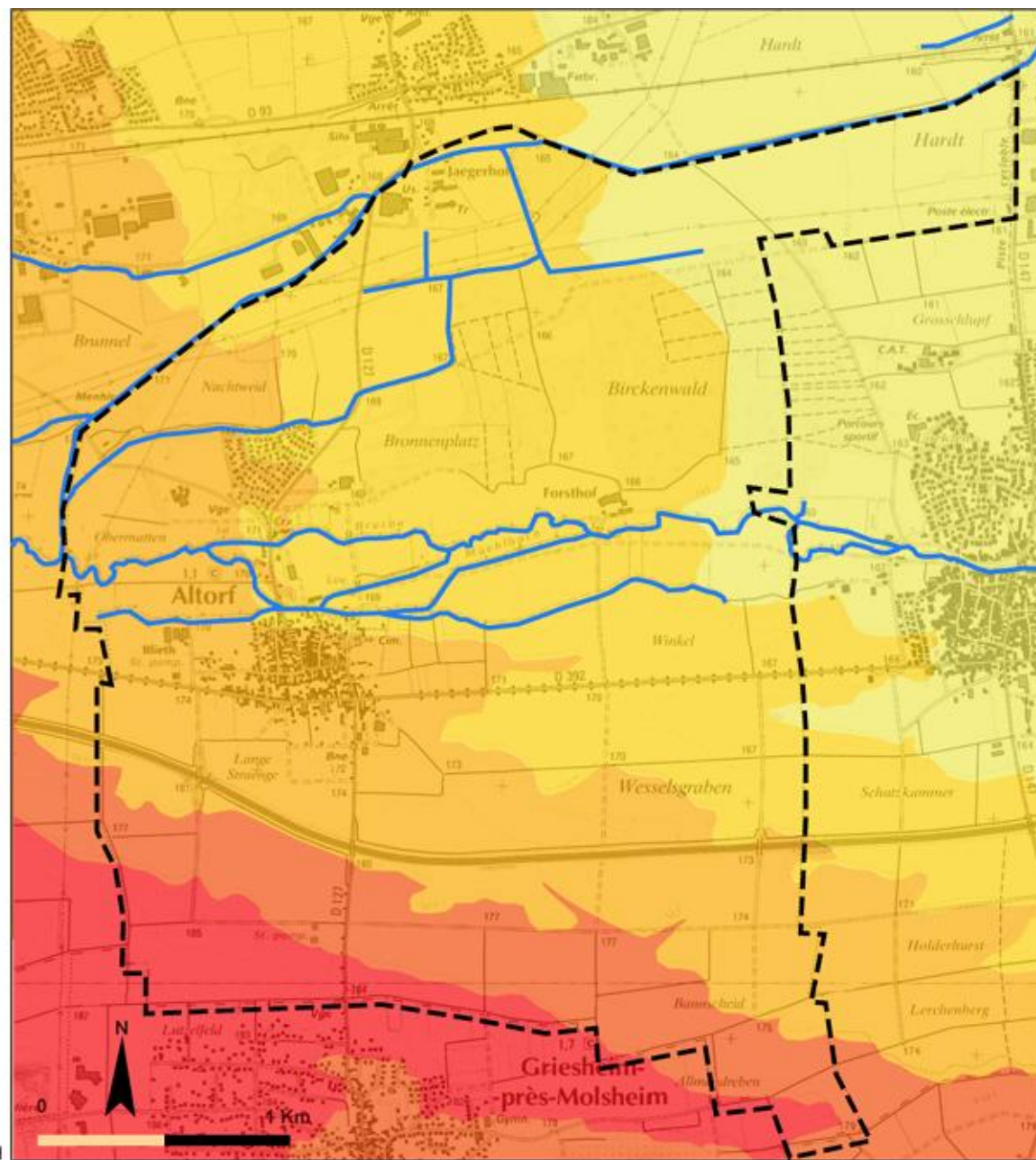
170-175

165-170

160-165

Cours d'eau
(y compris temporaire)

Limite du ban communal



TOPOGRAPHIE

PARTIE 1 : L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LE RELIEF

Le ban communal d'ALTORF s'étale au sein de l'unité paysagère de la plaine d'Alsace. Les collines sous-vosgiennes prennent naissance un peu plus à l'Ouest.

Le territoire communal est quasiment plat, l'altitude monte régulièrement du Nord-Est vers le Sud-Ouest.

Sur le ban communal, les altitudes varient entre 185 m au Sud à proximité de la station de pompage et 160 m en bordure de la limite Nord-Est du ban communal. Le village s'est implanté à des altitudes variant entre 169 m et 174 m.

LA NATURE DES SOLS ET SOUS-SOLS, COURS D'EAU

La géologie

Le territoire d'ALTORF est situé sur la région naturelle de la plaine. Cette région fait partie du fossé rhénan, où les formations superficielles d'alluvions et de loëss masquent le sous-sol formé de dépôts d'âge oligocène moyen ou récent, couverture superficielle donnant des sols profonds et fertiles. Le ban communal appartient au cône de déjection de la Bruche. C'est durant l'ère quaternaire que les terrains alluviaux ont été déposés et modelés. L'origine des dépôts est vosgienne. Certains de ces dépôts ont été recouverts de limons loessiques d'origine éolienne. Au niveau d'ALTORF, les principales formations géologiques sont donc des :

- **Loëss (Riss et Würm) recouvrant les formations caillouteuses de la terrasse de la Bruche².**

Ces loëss recouvrent les alluvions rissiennes de la Bruche dans la plaine. Epais de 2 à 3 m et plus quand ils fossilisent des vallons, ils révèlent surtout un paléosol (lehm rouge) très marqué auquel sont associées des concrétions pouvant atteindre 40 à 50 cm de long.

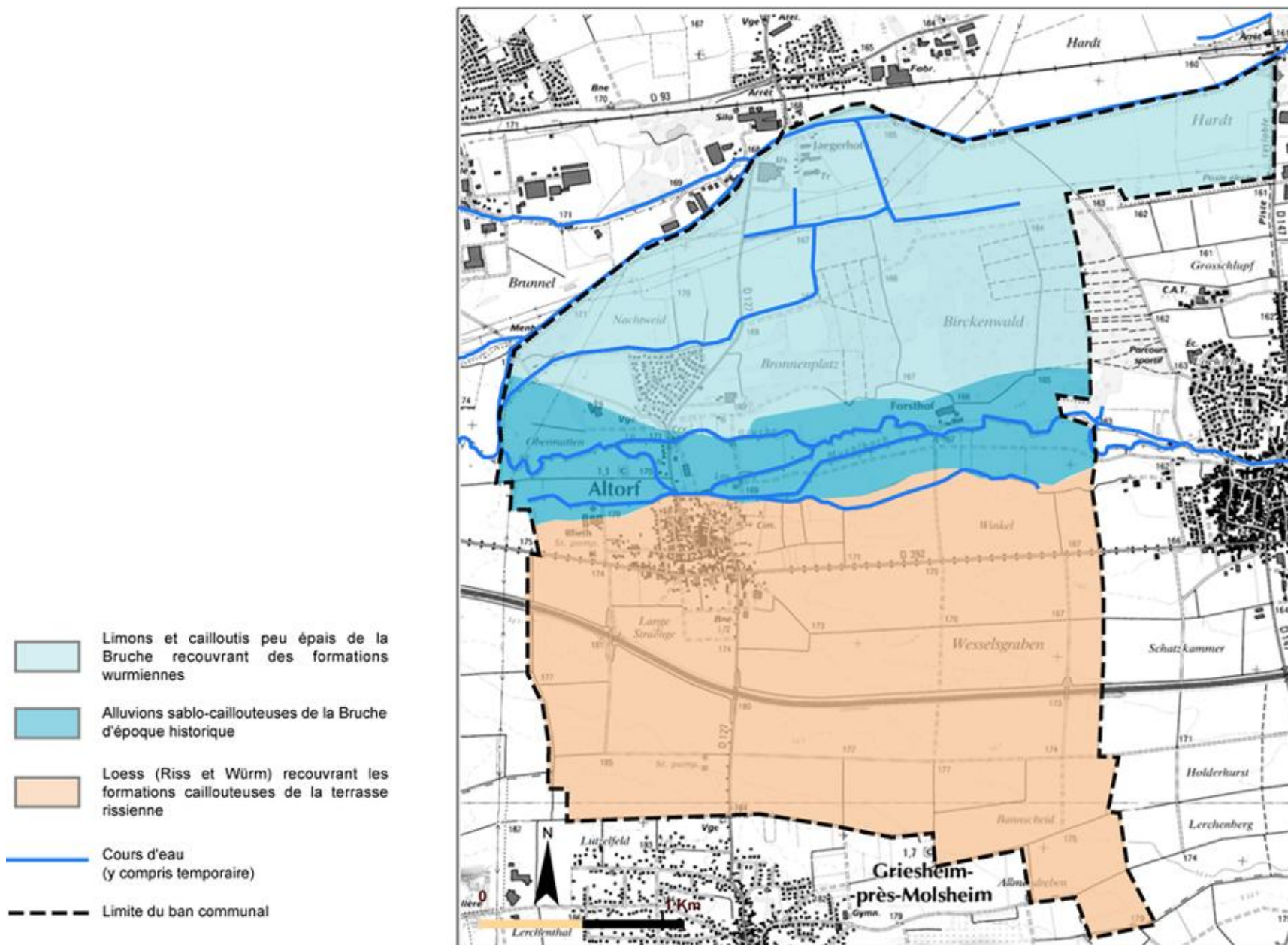
Cette formation recouvre une large moitié Sud du ban communal et englobe le village ancien. Les loëss constituent des sols à forte valeur agronomique.

- **Alluvions sablo-caillouteuses de la Bruche d'époque historique.**

Les sables et galets vosgiens ne dépassent pas 8 cm de diamètre. Ils forment le lit majeur actuel de la Bruche et du Bras d'ALTORF. Ces alluvions sont encore partiellement soumises à l'inondation et les dépôts les plus fins sont constamment remaniés en surface. Elles sont souvent recouvertes par des limons d'inondation.

Cette formation s'étale de part et d'autre du Bras d'Altorf et du Muehlbach, au milieu du territoire d'ALTORF, sur un axe Est-Ouest.

² Source/BRGM



GEOLOGIE

- **Limons, sable et cailloutis peu épais de la Bruche recouvrant des formations wurmiennes.**

Les galets d'origine vosgienne ne dépassent guère 6 cm de diamètre. Ces alluvions ont une composition essentiellement siliceuse et sont composées de sables, de graviers et de galets. Les horizons supérieurs sont fréquemment enrichis de dépôts limono-sableux. Leur composition lithique est la même que pour la nappe wurmienne. Cette formation recouvre la moitié Nord du ban communal jusqu'aux abords de la Bruche.

La pédologie

La pédologie est la branche scientifique qui étudie le sol. Cela comprend son organisation (structure et fonctionnement), ses propriétés et donc la valeur productive des terres agricoles, sa distribution dans l'espace et ses évolutions dans le temps.

Un sol résulte en effet de la nature de la roche mère, du climat, de la végétation, des pentes et de la façon dont circule l'eau. Le sol évolue selon le changement d'un ou plusieurs de ces facteurs.

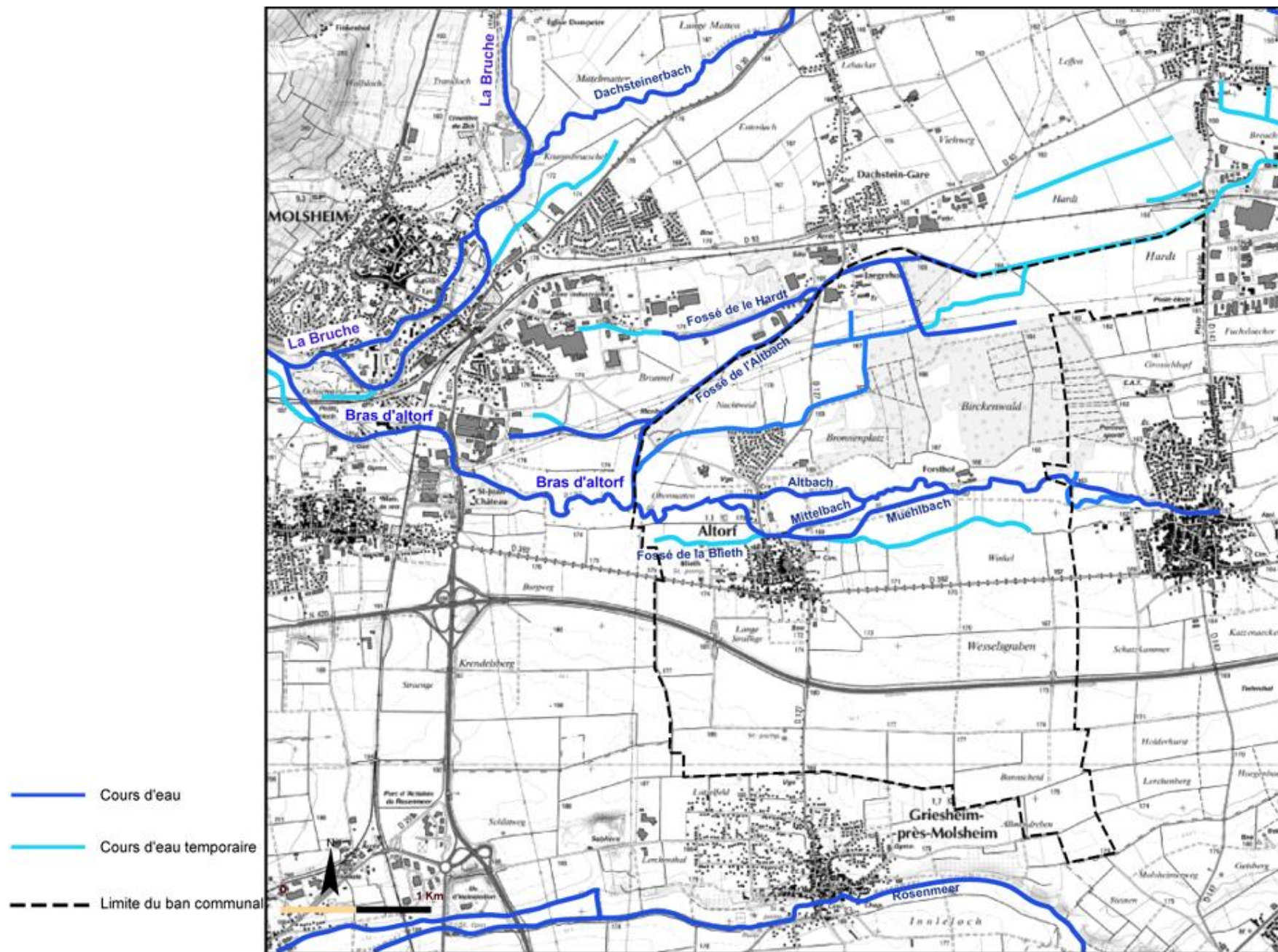
D'un point de vue pédologique, le sol de la commune est divisé en deux parties :

- au Sud du territoire communal, le sol constitué de loess est très fertile et approprié aux cultures agricoles qui s'y sont développées (notamment céréalières). Les sols ne connaissent pas de problème d'engorgement.
- au Nord du territoire, le sol est constitué de dépôts alluvionnaires transportés depuis les Vosges par la Bruche et déposés vers l'aval. La fertilité est inférieure à celle du limon loessique et ces sols ont des limites également en raison d'engorgement en eau. Cette partie du territoire, moins apte aux cultures, est recouverte essentiellement par des prairies et des forêts.

Le système aquifère

Un aquifère est un corps (couche, massif) de roches perméables comportant une zone saturée suffisamment conductrice d'eau souterraine pour permettre l'écoulement significatif d'une nappe souterraine et le captage de quantité d'eau appréciable.

Le territoire d'ALTORF s'étend sur l'ensemble aquifère des alluvions quaternaires de la Plaine d'Alsace, couches en équilibre avec celles des cours d'eau alentours. Les alluvions sont très perméables et constituent un réservoir très important en eau potable. En revanche, ce système est très vulnérable à la pollution des eaux.



HYDROGRAPHIE

L'hydrographie

Plusieurs cours d'eau traversent la commune :

- Le Bras d'Altorf, affluent de la Bruche au niveau Sud-Ouest de MOLSHEIM à débit quinquennal, décennal et centennal de respectivement 22,5 ; 25,6 et 31,9 m³/s traverse le centre du ban communal et passe entre le village ancien et le lotissement situé en bordure de la RD 127.
- le Muehlbach, confluent et affluent du Bras d'Altorf, prend naissance sur le ban communal à l'Ouest du village puis se rejette dans le Bras d'Altorf à l'Est de la commune. Ce cours d'eau vient border le Nord du village ancien.
- plusieurs cours d'eau, dont certains sont temporaires, quadrillent le Nord du ban communal.
- le fossé de la Hardt longe la limite communale Nord.

Le territoire d'ALTORF n'est pas concerné par une zone humide remarquable recensée.

LE CLIMAT

Le climat d'ALTORF est de type continental, mais soumis aux influences océaniques.

Le climat se caractérise par des hivers souvent rigoureux, généralement longs, des étés chauds et orageux et une amplitude thermique forte (1° en janvier et 19° en juillet). Les données font référence à la station météorologique d'ENTZHEIM.

- **Les précipitations**

Le régime pluviométrique est très régulier avec des dominantes de mai à août lorsque les orages deviennent assez fréquents (5 jours par mois d'été en moyenne). La hauteur annuelle moyenne des précipitations est de 841 mm.

Les précipitations neigeuses sont faibles.

- **Les températures**

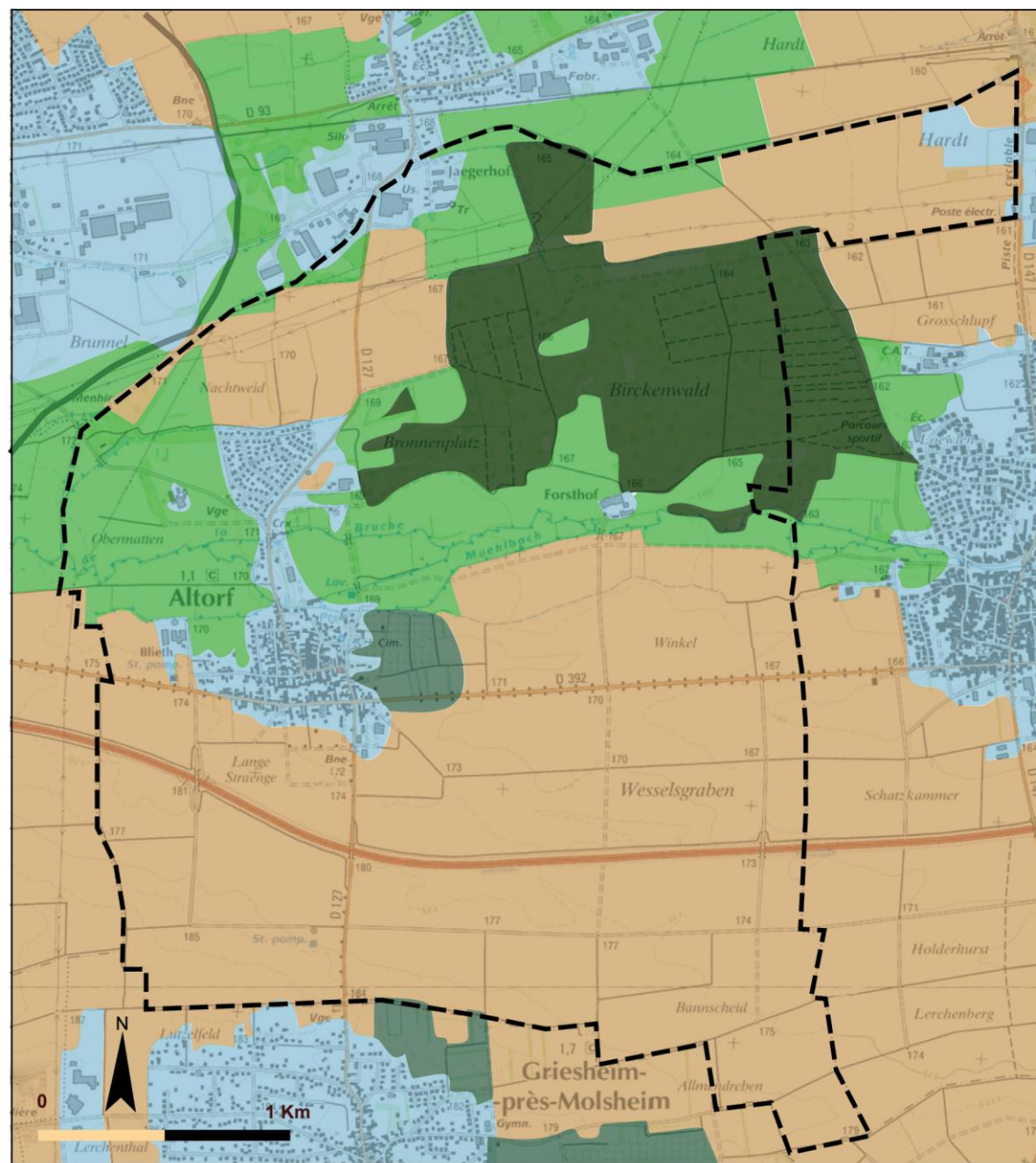
Le régime thermique est assez contrasté avec une forte amplitude thermique (+ de 16°C). La moyenne mensuelle des températures est de 10°C. Le mois le plus froid est généralement celui de janvier avec une moyenne mensuelle de 0,2°C, le mois le plus chaud est juillet avec une moyenne de 17,9°C.

- **Les vents**

Les vents dominants sont orientés selon un axe Sud/Sud-Ouest et Nord/Est.

Le relief proche modifie quelque peu la circulation des vents. Ces vents sont généralement faibles.

-  Zone urbanisée
-  Espace agricole
-  Prairie, pâturage
-  Vergers
-  Espace boisé
-  Limite du ban communal



OCCUPATION DU SOL

L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Le ban communal d'ALTORF a une superficie totale de 1019 hectares.

TYPE D'OCCUPATION DE SOL	HECTARES	PART (en %)
Tissu urbain	65.8	6.46
Terrain à bâtir	21.9	2.15
Tissu urbain (équipements sportifs)	1.9	0.19
Champs cultivés	567.9	55.73
Près	201.9	19.81
Vergers + jardins	4.8	0.47
Vignes	3	0.29
Bois	129.9	12.75
Friches+étang+mare	2.9	0.28
Surface non cadastrée	19	1.87
TOTAL	1019 Ha	100





La forêt

Un important boisement est situé au Nord du territoire représente presque 13 % du territoire.

Les prairies, vergers et jardins

Les prairies représentent environ 20 % du territoire et sont la deuxième plus importante occupation des sols. Elles occupent les parcelles situées au centre du ban communal, moins aptes aux cultures en raison de leur inondabilité, et quelques hectares au Nord à proximité du lieu dit « Jaegerhof ».

Les vergers sont situés à l'Est du village entre la RD392 et le ruisseau Muehlbach à proximité des espaces bâtis et couvrent 2,6 hectares.

-  Jardin, verger
-  Ripisylve
-  Haie, bosquet, alignement
-  Forêt
-  Limite du ban communal



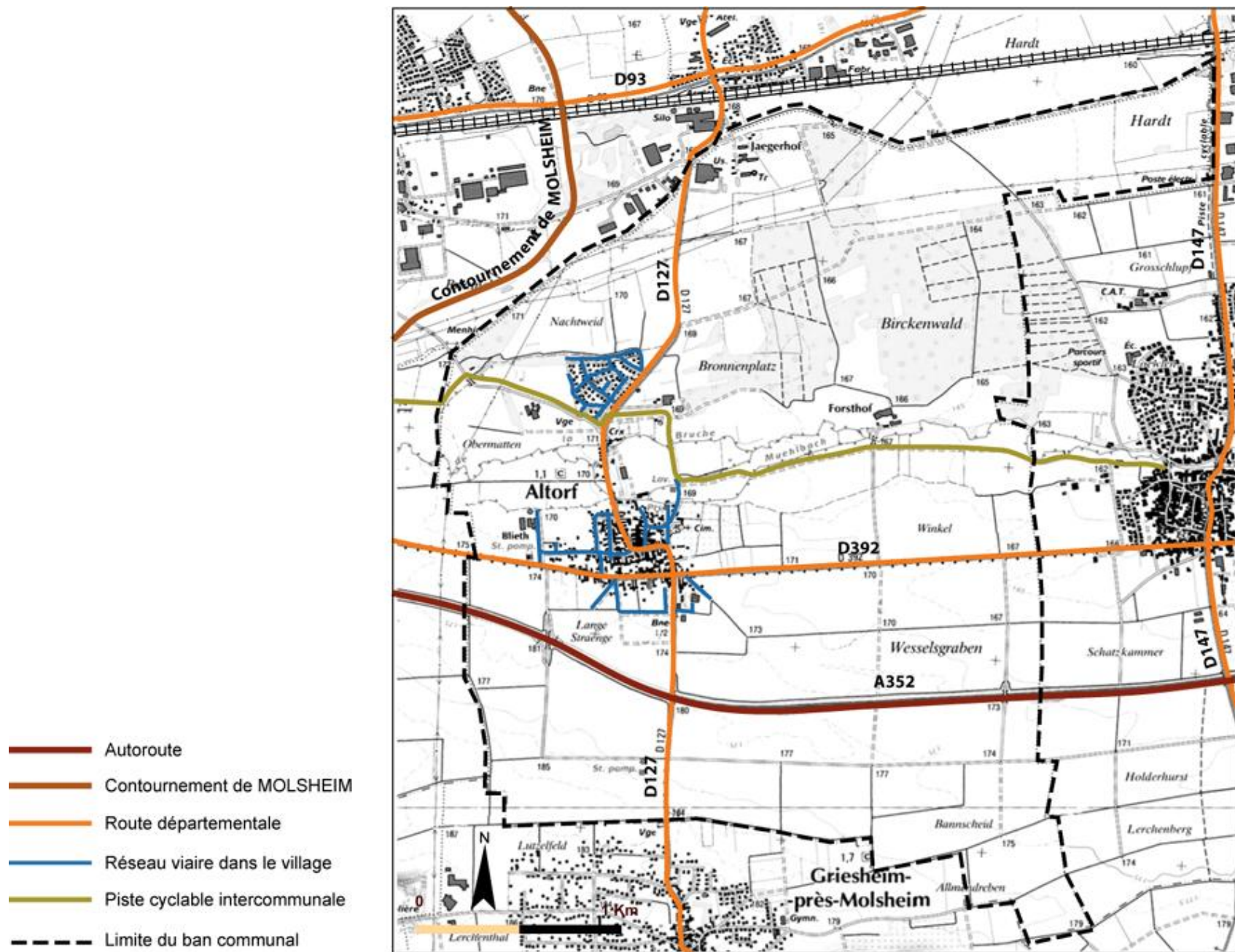
Les ripisylves, haies et bosquets

La zone inondable avec ses prairies humides et ripisylves occupe la partie centrale du territoire communal dans le sens est Ouest.

Les terres labourables

Les terres labourables avec 55 % représentent un peu plus de la moitié de la surface communale. Les parcelles sont principalement situées dans la moitié Sud du territoire avec comme limite Nord le ruisseau du Muehlbach.

Au Nord, quelques parcelles bordent la RD127. Le Nord-Est, si on excepte la zone de l'Activeum, est consacré à la culture céréalière.



RESEAU VIAIRE ET PISTE CYCLABLE

Le réseau viaire

Au niveau des grands axes routiers, le ban communal est traversé au Sud par l'autoroute A352 d'Ouest en Est. En 2005, 28 600 véhicules par jour y circulaient au niveau de DUTTLENHEIM.

La commune est traversée également dans un sens ouest-est par la route départementale D392 qui rejoint l'A35 en passant au Sud de la zone urbanisée d'ALTORF. Dans la traversée du village, la D392 comptait 6 950 véhicules par jour en 2005.

La Route Départementale D127 traverse le ban communal du Nord au Sud en longeant l'Est du nouveau lotissement et en traversant le centre du noyau ancien. Cette route entre DACHSTEIN-GARE et ALTORF comptait 3 250 véhicules par jour et entre ALTORF et GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM 2 600 véhicules par jour en 2005.

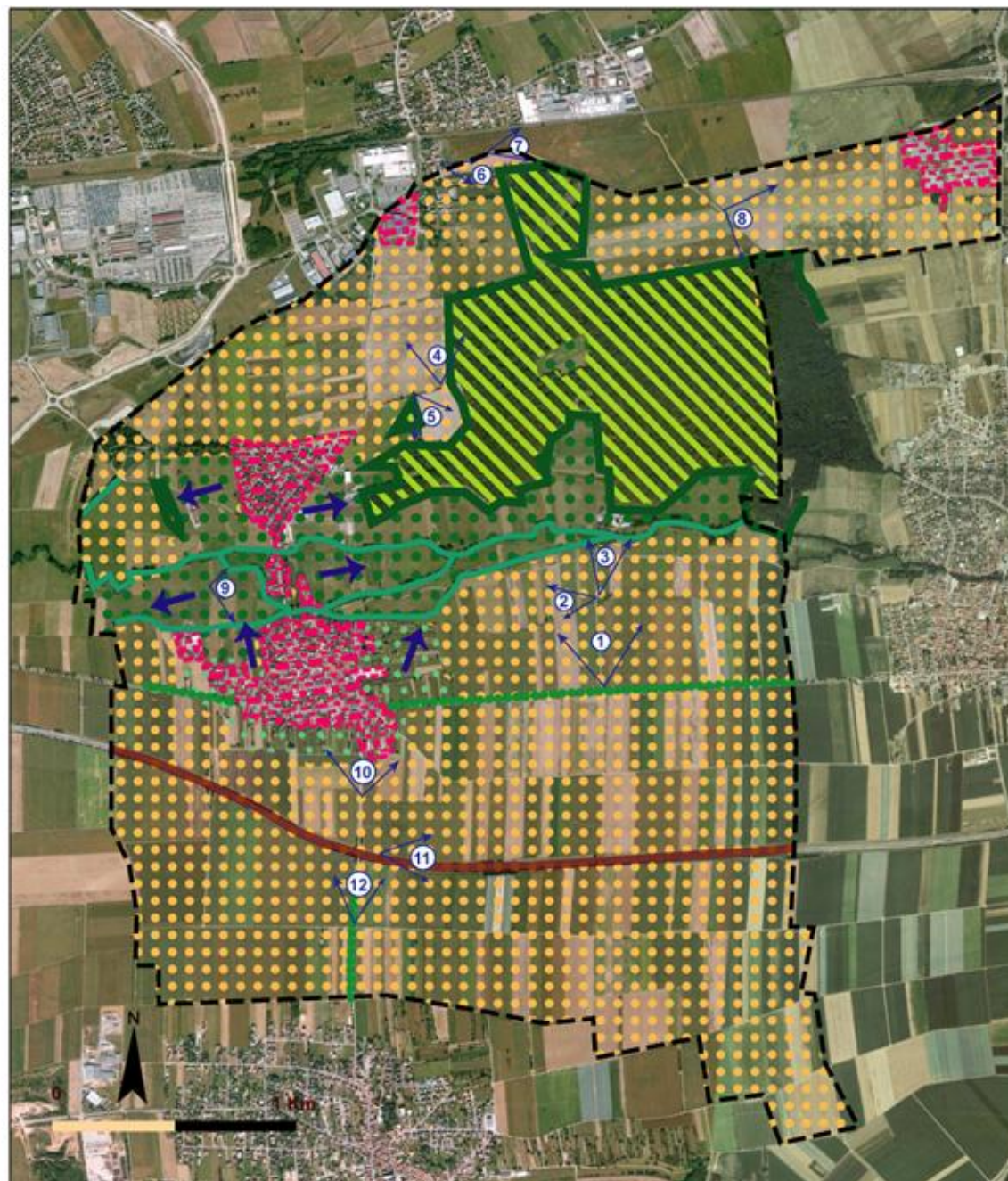
Ces deux départementales et l'autoroute sont les trois routes principales traversant le ban communal.

Un réseau de voies secondaires dessert les zones d'habitation.

Depuis le 10 juillet 2008, la déviation de MOLSHEIM à proximité direct à l'Ouest du ban communal d'ALTORF est mise en service. Cette route d'environ 6 km a eu pour objectif de soulager le trafic de la RD422.

Enfin, un réseau de pistes cyclable existe sur la communauté de communes des environs de MOLSHEIM-MUTZIG, dont une récente piste reliant MOLSHEIM/DORLISHEIM à DUPPIGHEIM et passant au centre du ban communal d'ALTORF.

-  Urbanisation groupée
-  Boisement
lisière, blocage visuel
-  Plaine agricole (culture, prés,...)
Espace cloisonné
-  Espace ouvert ponctué
d'arbres isolés, vergers,...
-  Plaine agricole (culture, prés,...)
Espace ouvert
-  Cortège végétal
-  Vue avec blocage visuel
-  Prise de vue photo
-  Coupure du territoire
(A352)
-  Limite du ban communal



PAYSAGE

LE PAYSAGE

Le paysage est l'image perçue et interprétée par l'homme, une image dessinée par la nature, ses contingences, la culture et le travail des hommes.

Le paysage apparaît à travers la compréhension de l'observateur comme le produit de l'interaction de l'homme et de son milieu.

Bien que constitué d'objets réels, le paysage en lui-même n'a d'existence que par l'observation et l'interprétation des systèmes de relations existantes entre les objets qui le composent.

Le paysage a pour réalité le langage qui le produit et qui exprime symboliquement un rapport de l'homme à l'espace.

L'organisation naturelle et l'aménagement des différents éléments gérés par l'homme créent les particularités du paysage.

L'approche de cette organisation et de ces assemblages renseigne sur la dynamique du paysage et sur les forces socio-économiques qui le modèlent.

Les entités paysagères

Une entité paysagère est une portion de territoire ayant des composantes physiologiques, biophysique et socioéconomiques homogènes et cohérentes. Les différents constituants et leur cohésion interne permettent de la caractériser.

L'entité paysagère est souvent ressentie comme une unité d'ambiance

Le territoire d'ALTORF est composé de cinq entités paysagères distinctes :

- le village avec son centre ancien et ses différentes extensions constitue une entité paysagère urbaine à dominante minérale ou la vue est canalisée par l'organisation du bâti.
- Les cours d'eau qui traversent le ban communal d'Est en Ouest forment avec leur ripisylve et leurs abords une entité paysagère linéaire où le regard est orienté par les lignes de végétation,
- au Sud du Bras d'Altorf et du village, le territoire communal est un paysage agricole ouvert avec des vues larges et lointaines. Vers le Nord, le regard est bloqué par des cortèges de végétation qui rendent lisible le tracé des cours d'eau du Bras d'Altorf et de ses affluents. A l'Ouest, la vue s'étire au loin jusqu'au relief du massif vosgien.
- au Nord du village, la forêt est un paysage fermé principalement perçu de l'extérieur par la découpe de sa lisière qui bloquent les vues des espaces riverains
- au Nord du Bras d'Altorf, en bordure de la forêt, des prairies et quelques terres agricoles au Nord-Est du territoire. L'ensemble des ripisylves marquent une ligne au Sud de cette entité qui dessine une frontière nette de paysage. La présence de la forêt dans la partie Nord du territoire limite la portée du regard. Ainsi, les vues lointaines sont possibles seulement sur quelques espaces ouverts. Ces vues lointaines permettent de distinguer soit des secteurs urbanisés, soit des secteurs à cortège végétal.

Les pylônes des lignes électriques qui traversent le ban communal sont des éléments atypiques qui ponctuent régulièrement l'espace en révélant son échelle.



1 - Vue depuis le chemin rural débouchant sur la RD 392 à l'Est d'Altorf. Les terres agricoles qui s'étendent de part et d'autre permettent des vues larges et lointaines bloquées à l'horizon par le cortège végétal du Muehlbach



2 - Vue depuis un chemin rural à l'Est du territoire. Les terres agricoles s'étendent à perte de vue, à gauche le cortège végétal du Muehlbach bloque les vues, à droite le clocher du village apparaît isolé



3 - Vue depuis un fossé humide à l'Est du territoire. Le cortège végétal du Muehlbach bloque les vues sur l'horizon. Le pylône électrique est un point d'appel visuel dans le paysage agricole.



4 - Vue depuis le Nord du ban communal en bordure du boisement « Bronnenplatz ». Les bâtiments de la zone d'activités du Jaegerhof sont plus ou moins insérés dans la végétation. Les pylônes électriques forment des points d'appel visuel. Au loin, le relief vosgien se découpe sur l'horizon.



5 - Vue depuis le Nord du territoire en bordure du boisement « Bronnenplatz ». Le boisement ferme l'horizon, au premier plan les parcelles agricoles s'étendent jusqu'à la lisière forestière.



6 - Vue depuis la limite Nord du ban communal. Les bosquets à droite et la lisière de boisement à gauche du limitent les vues latérales.



7 - Vue depuis l'extrémité Nord du ban communal. Le boisement bloque les vues, les parcelles agricoles permettent de larges vues sur la zone d'activités de l'Activéum.



8 - Vue depuis un chemin agricole au Nord-Est du territoire. A gauche la plaine agricole laisse percevoir au loin les bâtiments industriels de DUTTLENHEIM, à droite le boisement « Birckenwald » bloque les vues lointaines



9 - Vue depuis un chemin rural situé aux abords du village sur la partie Sud du ban communal. Les parcelles agricoles permettent de larges vues bloquées à l'horizon par le cortège végétale du Muehlbach



10 - Vue la R.D.127 à l'entrée Sud du village d'ALTORF. A gauche, les cultures de maïs empêchent la perception du village, à droite la vue est dégagée, au loin l'horizon est marqué par de la végétation



11 - Vue depuis l'ouvrage enjambant l'A.352. De part et d'autre de l'autoroute, les parcelles agricoles permettent des vues larges et lointaines.



12 - Vue depuis la R.D.127 au Sud du ban communal. L'alignement d'arbres marque l'ouvrage enjambant l'A.352. La vue dégagée permet d'apercevoir au loin les bâtiments agricoles bordant le village d'ALTORF

LES MILIEUX NATURELS

La commune d'ALTORF abrite de nombreux secteurs naturels sensibles. Des études et inventaires préexistants permettent d'appréhender ces espaces dans une logique de fonctionnement des écosystèmes.

Le recensement des milieux et espèces

- **La flore**

La végétation climacique est celle qui se mettrait en place naturellement en l'absence de l'Homme. Sur le territoire d'ALTORF, celle-ci serait la forêt. Elle serait de nature différente selon les situations comme une saulaie dans les secteurs les plus exposés à l'onde de crue du Bras d'Altorf ou une chênaie-frênaie sur la majeure partie du cône de déjection alluvionnaire.

Cependant, aujourd'hui la végétation généralement placée sur les sols limoneux sont les cultures et sur les sols alluviaux les pâturages et les prairies.

L'aulnaie-frênaie à Merisier à grappe est le peuplement le plus représenté sur les terrains alluviaux. Il forme des ripisylves étroites le long des cours d'eau. Le Frêne (*Fraxinus excelsior*) est associé à l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et, dans une moindre mesure, à l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et au Chêne pédonculé (*Quercus robur*). Le Merisier à grappe (*Prunus padus*) et le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) structurent la strate arbustive.

La forêt ³est composée dans l'étage dominant par une chênaie-charmaie, associée à quelques Frênes (*Fraxinus excelsior*) ou Tilleuls à petite feuille (*Tilia cordata*). Le sous étage est composé de Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), Faux fraisier (*Potentilla sterilis*), Millet diffus ou encore Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*).

Le boisement avoisinant le menhir sur le ban communal est une chênaie dense à sous-bois de Lierre, sans doute assez fleurie au printemps (Anémone Sylvie, Ficaire ...).

La ripisylve du bras d'ALTORF est eutrophisée (modifiée voire dégradée) par les résidus d'engrais des cultures voisines et plus encore par la charge azotée des eaux.

Les prairies de fauche constituent l'élément le plus significatif du patrimoine biologique du ried. Les prairies mésophiles à Fromental de l'*Arrhenatheretum elatioris* sont sur des sols limoneux à bonnes réserves en eau.

Un des relevés floristiques⁴ effectué au lieu dit « Le Menhir » en 1995 indiquait la présence de l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), la Cardamine des près (*Cardamine pratensis*), la Dactylorhize de mai (*Dactylorhiza majalis*) (orchidée), la Mercuriale annuelle (*Mercurialis*

³ Etude pour la protection des zones habitées d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM-juillet 2009

⁴ Etude d'impact pour le contournement de MOLSHEIM

annua), la Queue de souris (***Myosurus minimus* (liste régionale)**), la Petite oseille (*Rumex acetosella*) ou la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*).

Autour des zones urbanisées, on note la présence d'un maillage intéressant de jardins, vergers et cultures (notamment au sud et à l'est du village).

- **La faune⁵**

Les espaces cultivés sans arbre ni haie accueillent une avifaune très limitée, réduite à l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*). Cependant d'autres espèces (comme le Renard ou la Buse variable) y trouvent leur compte en chassant le Mulot gris (*Apodemus sylvaticus*) ou le Campagnol des champs (*Microtus arvalis*). Mais pour ces derniers, les cultures de céréales sont plus favorables que le maïs.

Les terriers relevés lors des prospections effectuées démontrent la présence du grand Hamster sur la partie Sud du ban communal.

Au niveau des grandes prairies alluviales sans arbre, une avifaune peu nombreuse est présente. Les éléments les plus typés sont le Courlis cendré (*Numenius arquata*) et le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*). La population alsacienne de courlis, qui a atteint 350 couples au début des années 1960, régresse (sans doute moins de 200 couples en 1999) depuis plus de vingt-cinq ans.

La petite population signalée dans le ried de MOLSHEIM-ALTORF-DACHSTEIN est d'installation relativement récente (après 1975) et fait suite à l'éclatement des populations des rieds de la Lauch, de l'Ill et du Bruch de l'Andlau. En 1988, la nidification de deux couples dans le secteur du bras d'Altorf a été notée. En 1997, SINBIO a relevé plusieurs Courlis entre le bras d'Altorf et la route départementale D392 et de nombreux vanneaux huppés sur l'ensemble du site.

Début juillet 1999, la présence du Vanneau huppé a été confirmée par l'étude de la déviation de Molsheim. Cette étude n'a pas recensée de Courlis cendré. L'abondance des proies explique celle des prédateurs, notamment de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), du Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) et du Héron cendré (*Ardea cinerea*). Les effectifs du Lièvre sont significativement élevés, mais moins qu'il y a trente ans.

⁵ Etude d'impact pour le contournement de MOLSHEIM, Etude pour la protection des zones habitées d'ALTORF, DUPPIGHEIM et DUTTLENHEIM-juillet 2009 et passage sur site de Frédéric Fève, naturaliste indépendant, effectué le 10 mai 2010 pour inventaire.



LOCALISATION ESPECES REMARQUABLES ET PATRIMONIALES

La présence de haies et d'arbres isolés fournissent des supports de nidification à des oiseaux qui se nourrissent dans les prairies voisines comme la Pie bavarde (*Pica pica*), Buse variable (*Buteo buteo*), Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) ou le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*).

Les cours d'eau et leurs ripisylves abritent des espèces liées à l'eau comme le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) et le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*). En dehors du Canard colvert peu exigeant, les trois autres espèces plus fragiles correspondent un segment bien précis du profil biologique des cours d'eau, en l'occurrence la zone à Ombres.

Les ripisylves abritent également des espèces communes aux milieux arborés comme la Mésange charbonnière (*Parus major*) ou bleue (*Cyanistes caeruleus*), le Merle (*Turdus merula*) ou le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*). L'association du Loriot (*Oriolus oriolus*) et de la Grive litorne (*Turdus pilaris*) est caractéristique du corridor ripisylve/prairie.

La rivière alevinée régulièrement par les associations de pêche du secteur, possède une faune piscicole importante et variée.

En effet, de nombreuses espèces sont présentes et régulièrement pêchées, notamment les truites, les brochets, les ombres chevaliers, occasionnellement des lamproies de Planer et depuis peu quelques saumons.

Les espaces boisés accueillent du Sanglier (*Sus scrofa*) et du Chevreuil (*Capreolus capreolus*). On y retrouve aussi du Renard et de l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ainsi que de la Taupe (*Talpa europaea*) et du Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*).

En septembre 2006 près de la lisière de Duttlenheim, quelques individus de Vespertilon à moustaches (*Myotis mystacinus*), Grand murin (*Myotis myotis*) et Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ont été repérés. Le Grand murin est une espèce inscrite à la liste rouge des mammifères menacés d'Alsace ainsi qu'à l'annexe II de la directive Habitats.

Le peuplement batracien de la plaine de la Bruche se limite aujourd'hui à la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), au Crapaud commun (*Bufo bufo*) et au Crapaud vert (*Bufo viridis*, voir paragraphe le concernant). Les effectifs de ces diverses espèces sont faibles.

Le peuplement des Reptiles est faible. Il comporte la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et le Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*) dans l'environnement de la rivière, l'Orvet (*Anguis fragilis*) en lisière des sites boisés et le Lézard des souches (*Lacerta agilis*).

- **Les espèces relevées lors de la prospection.**

En complément aux données issues des études existantes, des prospections ont eu lieu dans les habitats les plus proches de l'urbanisation. Ces secteurs abritent principalement des jardins, des vergers et des cultures qui jouxtent les maisons. De ce fait, le cortège des espèces inventoriées est très largement inféodé à ces milieux.

Tableau 1 – Liste des espèces d’oiseaux rencontrées le 10-05-2010 en journée

Nom scientifique	Nom commun
<i>Prunella modularis</i> (Linné, 1758)	Accenteur mouchet
<i>Alauda arvensis</i> (Linné, 1758)	Alouette des champs
<i>Motacilla alba</i> (Linné, 1758)	Bergeronnette grise
<i>Emberiza citrinella</i> (Linné, 1758)	Bruant jaune
<i>Anas platyrhynchos</i> (Linné, 1758)	Canard colvert
<i>Ciconia ciconia</i> (Linné, 1758)	Cigogne blanche
<i>Corvus frugilegus</i> (Linné, 1758)	Corbeau freux
<i>Corvus corone</i> (Linné, 1758)	Corneille noire
<i>Sturnus vulgaris</i> (Linné, 1758)	Etourneau sansonnet
<i>Phasianus colchicus</i> (Linné, 1758)	Faisan de Colchide
<i>Falco tinnunculus</i> (Linné, 1758)	Faucon crécerelle
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linné, 1758)	Fauvette à tête noire
<i>Sylvia curruca</i> (Linné, 1758)	Fauvette babillarde
<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	Fauvette grisette
<i>Delichon urbica</i> (Linné, 1758)	Hirondelle de fenêtre
<i>Hirundo rustica</i> (Linné, 1758)	Hirondelle rustique
<i>Carduelis cannabina</i> (Linné, 1758)	Linotte mélodieuse
<i>Oriolus oriolus</i> (Linné, 1758)	Loriot d’Europe
<i>Apus apus</i> (Linné, 1758)	Martinet noir
<i>Turdus merula</i> (Linné, 1758)	Merle noir
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linné, 1758)	Mésange bleue
<i>Parus major</i> (Linné, 1758)	Mésange charbonnière
<i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	Moineau domestique
<i>Dendrocops major</i> (Linné, 1758)	Pic épeiche
<i>Picus viridis</i> (Linné, 1758)	Pic vert
<i>Pica pica</i> (Linné, 1758)	Pie bavarde
<i>Lanius collurio</i> (Linné, 1758)	Pie-grièche écorcheur
<i>Columba palumbus</i> (Linné, 1758)	Pigeon ramier
<i>Fringilla coelebs</i> (Linné, 1758)	Pinson des arbres
<i>Anthus trivialis</i> (Linné, 1758)	Pipit des arbres
<i>Luscinia megarhynchos</i> (Brehm, 1831)	Rosignol philomèle
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S.G. Gmelin, 1774)	Rouge-queue noir
<i>Serinus serinus</i> (Linné, 1766)	Serin cini
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldsky, 1838)	Tourterelle turque
<i>Carduelis chloris</i> (Linné, 1758)	Verdier d’Europe

Tableau 2 – statut de protection des espèces à forte valeur patrimoniale rencontrées le 10 mai 2010 (*)

Espèces	Protection				Liste rouge			Statut Biologique
	France	Dir. Ois.	Berne	Bonn	France	Monde	Alsace	
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	No.1	OI	B2	b2	V			N3M C HR
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	No.1	OI	B2					N6M C
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	Ch	OII/2	B3				D	N7ST C H7

(*) : d'après FIERS et al. (1997). Statut de la faune de France métropolitaine et ODONAT(2003). Les listes rouges de la nature menacée en Alsace.

Légende des symboles utilisés :

No.1 : Espèce protégée au niveau national

Ch : Espèce chassable

OI : Annexe I de la « Directive Oiseaux » (conservation des oiseaux sauvages). Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

OII/2 : Annexe II partie 2 de la « Directive Oiseaux » (conservation des oiseaux sauvages). Espèces pouvant être

B2 : Annexe II. Espèces strictement protégées (Convention de Berne).

B3 : Annexe III. Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée (Convention de Berne).

b2 : Annexe II. Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées (Convention de Bonn).

V : espèce vulnérable (liste rouge France).

D : espèce en déclin (liste rouge Alsace).

N3 : 100 à 1 000 couples nicheurs en France (Statut biologique).

N6 : 100 000 à 1 000 000 couples nicheurs en France (Statut biologique).

N7 : plus de 1 000 000 couples nicheurs en France (Statut biologique).

M : Migrateur (Statut biologique).

ST : Généralement sédentaire ou transhumant (Statut biologique).

C : Commun au passage (Statut biologique).

HR : Hivernant rare en France (Statut biologique).

H7 : 1-10 millions d'hivernants en France (Statut biologique).

De nombreuses espèces répertoriées sont typiques des vergers et des jardins (Mésange charbonnière, Mésange bleue, Merle noir, Etourneau sansonnet, Fauvette à tête noire, Moineau domestique, Pic épeiche, Pic vert, Pie bavarde, Pinson des arbres, Rouge-queue noir, Serin cini, Tourterelle turque, Verdier d'Europe...). Elles y accomplissent les différentes phases de leur reproduction. D'autres espèces, plus inféodés à urbanisation pour la nidification (Martinet noir, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Bergeronnette grise...), viennent y chasser les insectes. C'est également le cas d'autres espèces prédatrices comme le Faucon crécerelle (consommateur de rongeurs), la Pie-grièche écorcheur et les Chiroptères (mammifères volants insectivores). Ces derniers n'ont pas été inventoriés mais il est certain que les zones de vergers et de jardins qui ceinturent le village constituent des zones de chasse prioritaires.

Les secteurs principalement dédiés à l'agriculture intensive (« Winkel », « Wesselsgraben », « Nachtweide », terrains à l'est de la ferme Blieth) ont très peu d'intérêts écologiques. Ils abritent quelques couples d'Alouette des champs et peuvent être visités par quelques Corneilles noires ou Corbeaux freux. Les rapaces (Buses, Faucons, Chouettes...) n'y chassent guère (les prairies, non retournées, abritent beaucoup plus de campagnols que les cultures).

Les secteurs de prairies humides (zone inondable) n'ont pas été prospectés dans le cadre de cette visite de terrain car elles ne sont pas directement concernées par les projets d'urbanisme. Il en va de même en ce qui concerne le massif forestier au nord-est de la commune. Il est certain que ces zones, potentiellement fort intéressantes, abritent bien d'autres espèces.

Les prairies, boisements et l'étang à l'ouest du lotissement situé au nord du Bras d'Altorf ont été visités. On y trouve des espèces liées aux milieux arborés (Rossignol philomèle, Lorient d'Europe, Pic épeiche, Etourneau sansonnet, Mésange charbonnière, Pinson des arbres...) et aux linéaires de haies (Fauvette grisette, Pie-grièche écorcheur).

Les zones plus au nord, le long de la route départementale 127 qui mène à la zone d'activité, sont essentiellement dédiées à l'agriculture céréalière. Elles présentent peu d'intérêts écologiques. Toutefois, un boisement humide (saules, arbustes, phragmites...) ponctué d'une mare et prolongé d'un lambeau de prairie buissonnante subsiste. Ce secteur pourrait être intéressant pour les amphibiens, les chiroptères et les oiseaux s'il n'était pas isolé entre les cultures, la route et la zone d'activité. Aucun indice de présence d'amphibiens (pontes, larves...) n'y a été trouvé (sans doute en raison de cet isolement) mais plusieurs espèces d'oiseaux y ont été entendues (dont un chanteur de Fauvette babillarde, liste orange régionale).

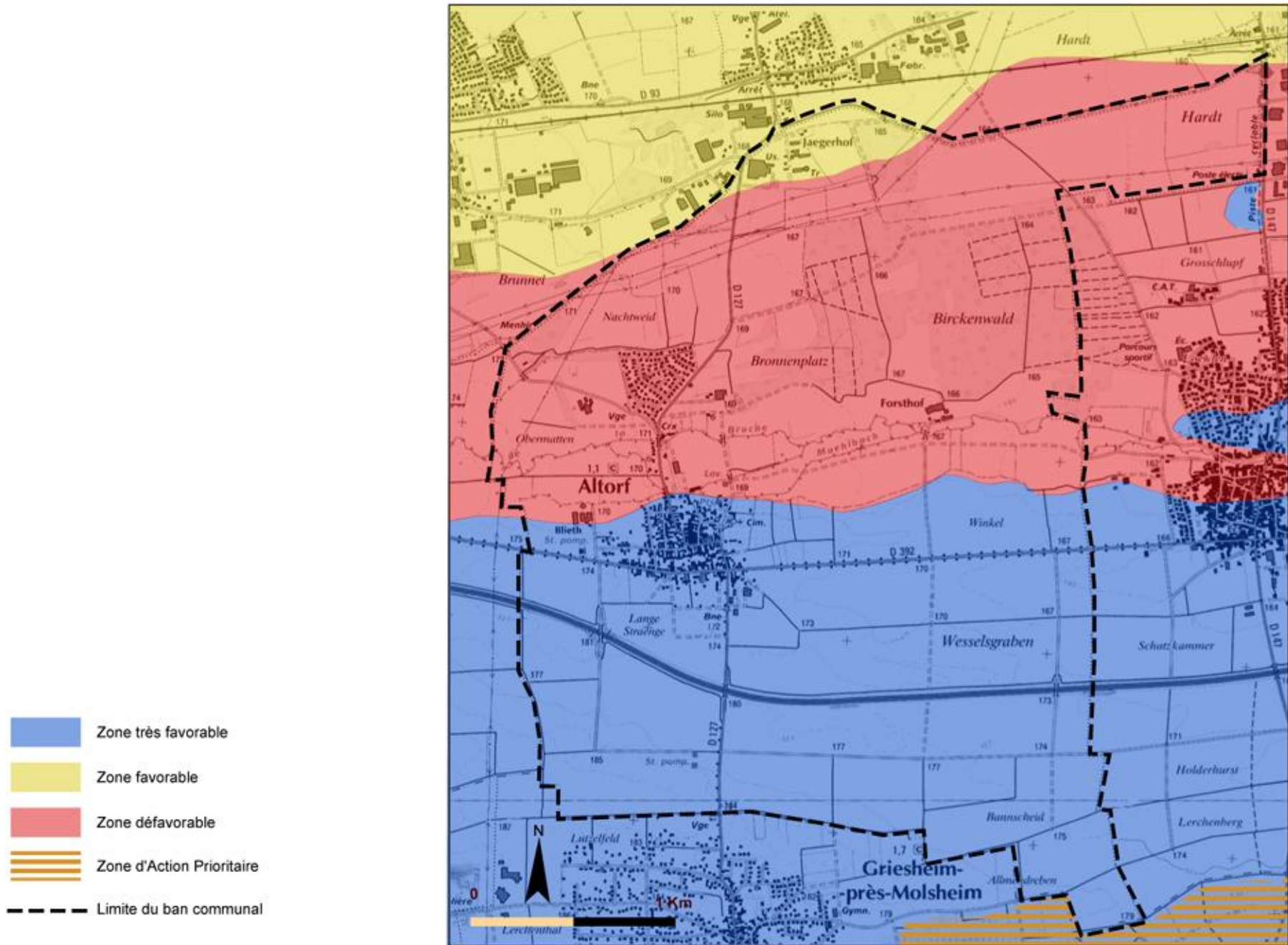
Lors de cette visite, les observations de mammifères ont été réalisées à partir de quelques indices de présences de campagnols (terriers dans les zones de vergers). Au vu des milieux présents, il est probable que le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), la Taupe (*Talpa europaea*), la Fouine (*Martes foina*), le Renard (*Vulpes vulpes*), l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*), le Lièvre brun (*Lepus europaeus*), le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) soient présents dans les secteurs en contact avec les zones urbanisées. Ces espèces sont communes en Alsace. A noter toutefois que le Hérisson et l'Ecureuil sont des espèces protégées et que le Lièvre figure sur la liste rouge régionale dans la catégorie « en Déclin ».

En ce qui concerne les amphibiens et les reptiles, aucune espèce n'a pu être observée lors de la visite en raison d'une part d'une météo peu favorable et d'autre part, de l'activité principalement nocturne de beaucoup d'espèces (au moins pour les amphibiens).

Potentiellement, les zones de vergers et de jardins pourraient accueillir le Crapaud commun (*Bufo bufo*) et l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*).

L'étang qui est situé au nord-ouest de la commune pourrait accueillir d'autres espèces (Grenouille verte par exemple). En ce qui concerne le Crapaud vert (*Bufo viridis*), espèce à forte valeur patrimoniale potentiellement présente, aucune observation d'individus ou d'indices de présence en journée n'a été relevée. Toutefois aucune recherche spécifique n'a été réalisée (écoutes nocturnes).

Quoiqu'il en soit, les habitats qui sont concernés par les projets d'extensions ne comportent aucun site de reproduction pour l'espèce (points d'eau). Ces zones pourraient donc seulement être utilisées pour l'alimentation et le repos.



HABITAT HAMSTER

- **La protection du grand hamster.**

Le territoire d'ALTORF est compris dans **l'aire historique** qui concerne 301 communes et s'étend sur 280 000 ha. Les communes concernées intègrent la préservation de l'espace favorable au hamster dans leur planification en matière d'urbanisme.

Le ban communal est également compris dans **l'aire de reconquête** dont le périmètre est délimité par un arrêté ministériel. Dans cette aire, il y a forte présomption de rencontrer le Hamster ou son milieu particulier. Son périmètre vise à protéger l'espèce et rendre sa restauration possible à court ou moyen terme. Il se fonde sur des critères de biologie et de présence effective du Hamster à partir de 2000. L'aire de reconquête s'étend sur 155 communes couvrant 138 000 ha, cette zone justifie une préservation stricte ou des compensations significatives pour les projets n'ayant trouvé aucune solution alternative. L'aire de reconquête est composée de l'ensemble des périmètres des communes concernées étant entendu que les études ne porteront que sur le milieu favorable d'où sont exclus les forêts, les vignes, les vergers, les zones humides et les espaces bâtis.

ALTORF apparaît dans l'inventaire des communes possédant encore une petite population du Grand Hamster ou Marmotte de Strasbourg (*Cricetus cricetus*). Ce rongeur nocturne est un gros cobaye caractérisé par un pelage bariolé brun, roux et blanc, et par une extrême agressivité s'il se sent menacé.

Il vient des steppes d'Europe centrale et est installé depuis le Moyen-Age dans les champs de céréales sèches et de luzerne de la plaine alsacienne. Il ne s'aventure pas dans le ried de la Bruche qui ne lui convient pas: la nature graveleuse des alluvions, le caractère inondable des terrains et la proximité de la nappe phréatique sont autant de facteurs rédhibitoires pour lui.

Il ne vit que dans la plaine loessique d'Alsace. Il aime particulièrement les sols secs et profonds de lœss ou d'argile.

Malheureusement, il a vu ses effectifs s'effondrer en quelques années au point d'atteindre une situation critique. Il est inscrit sur la liste rouge des espèces menacées en Europe. Cette espèce est classée dans la liste des «Espèces de faune strictement protégées» de la Convention de Berne (1979) signée par 45 pays (annexe II). Elle fait aussi partie des «espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte» de la Directive Habitats.

Le Grand Hamster figure enfin sur diverses listes rouges dans les pays européens.

En France, le Hamster est protégé actuellement par l'arrêté interministériel du 16 décembre 2004, au même titre que le lynx, l'ours ou le phoque moine. On y insiste notamment sur "l'interdiction ou l'altération du milieu particulier" où vit ce mammifère. Son habitat est protégé depuis le 23 avril 2007.

Une carte des sols favorables au Hamster a été établie, le territoire d'ALTORF est découpé en trois zones :

- zone d'habitat très favorable aux hamsters sur une large partie Sud du territoire ;
- zone d'habitat favorable aux hamsters sur quelques parcelles à l'extrême Nord du territoire ;
- zone d'habitat défavorable aux hamsters sur une très large bande de part et d'autre de la Bruche.

Depuis 2001 des prospections sont effectuées dans le Bas-Rhin et trois ont concerné le ban communal d'ALTORF :

- en 2007 sur l'ensemble du ban
- en 2008 sur une portion située au Sud de l'autoroute et à l'Est de la RD127
- en 2009 et 2010 sur toute la partie Sud de la RD392 et à l'Est du village sur quelques parcelles au Nord de la RD 392.

Les comptages effectués ces dernières années relèvent en plusieurs endroits au moins 1 terrier. Ces terriers sont situés au Sud du ban communal.

En 2010, 17 terriers ont été relevés sur le territoire d'Altorf prospecté. Neuf de ces terriers sont situés au Sud de l'autoroute, sur les huit autres terriers au Nord de l'autoroute, deux se situent à proximité immédiate de l'urbanisation d'Altorf.

Une Zone d'Action Prioritaire (ZAP) en faveur du Hamster a été mise en place sur les communes limitrophes d'INNENHEIM et GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM.

- **La protection du Crapaud vert.**

Tout le ban communal d'ALTORF est concerné par l'occupation du Crapaud vert (*Bufo viridis*). Celui-ci est protégé au titre de l'annexe II de la Convention de Berne comme le Grand hamster, de l'article IV directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvage et de l'arrêté du 22 janvier 1993 modifié. Le Crapaud vert est inscrit sur la liste rouge de la nature menacée en Alsace.

En France, cet animal est limité à l'Alsace et à la Moselle qui sont ses limites d'aire de répartition Ouest. ALTORF fait parti de son aire de reproduction.

- **Les micro-mammifères.**

En 2006, ALTORF a servi pour le suivi des micro-mammifères dans le cadre de l'ODONAT (Office des Données NATuraliste d'Alsace) qui regroupe 23 indicateurs de la biodiversité pour l'Alsace.



- ZNIEFF I : Altorferbaechel, ses rives et le ried d'Altorf
- ZNIEFF II (reprenant la I) : Ried de la Bruche
- Limite du ban communal

ZNIEFF

Les inventaires et protections réglementaires.

Afin de connaître un territoire et ce qui y vit, il existe aujourd'hui de nombreux inventaires, dont certains conduisent à un classement où réglementation dans le but de conserver une richesse présente, la sauvegarder ou la protéger. Cette démarche peut englober une espèce, une espèce et son habitat, un habitat, un écosystème...

- **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.**

Une ZNIEFF est un secteur du territoire national qui a été identifié scientifiquement comme particulièrement intéressant sur le plan écologique. Les ZNIEFF sont caractérisées par deux types.

- Les ZNIEFF de type I : elles sont homogènes d'un point de vue écologique et abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé ou sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- Les ZNIEFF de type II : ce sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des ZNIEFF de type I et possèdent un rôle fonctionnel important ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Le ban communal d'ALTORF est concerné par deux ZNIEFF⁶:

- La ZNIEFF de type I de l'Altorferbaechel, ses rives et le ried d'ALTORF qui couvre 439,5 ha. Elle se situe de part et d'autre du cours d'eau du bras de la Bruche et de ses bras secondaires traversant le territoire communal, excepté au niveau de la zone urbanisée, et sur la majeure partie du bois du Birckenwald.
- La ZNIEFF de type II du Ried de la Bruche qui totalise 2165,5 ha. Sur ALTORF, elle recouvre la ZNIEFF précédente mais possède un périmètre plus large et est discontinue. Elle concerne plus du tiers du ban communal.

- **Le réseau Natura 2000**

Aucune aire faisant partie du réseau Natura 2000 ne se trouve actuellement sur ALTORF ou à proximité directe.

- **Les zones humides remarquables.**

Il n'y a pas de zone humide remarquable relevée à ce jour sur le ban communal.

⁶ Source/Dreal

- **La trame verte régionale**

Une politique de trame verte en Alsace⁷ a été mise en place et un programme initié en 2003 existe. Il constitue le plan régional en faveur de la biodiversité.

En effet, une trame verte permet de relier les différents milieux naturels entre eux dont certains sont aujourd'hui isolés, fragilisant et appauvrissant considérablement les espèces, par l'intermédiaire de ce qui est appelé corridors écologiques. Ceux-ci sont essentiellement représentés par les ripisylves, haies, bosquets ou vergers par exemple. Ils permettent d'une certaine manière de défragmenter l'espace et les milieux naturels. Ceci a pour bénéfice de relancer une certaine liberté dans la circulation des espèces sans se retrouver face à de véritable coupure du territoire (espaces agricoles dépourvus de végétation, grand axe de circulation,...).

L'intégration de cette trame verte dans les PLU et les plans d'aménagement du territoire font partie des objectifs fixés par le programme. Il en va de même pour le maintien de la trame verte existante dont une densification des connexions écologiques est prévue.

Ainsi, une trame verte existante située sur la forêt et sur quelques parcelles bordant la limite Nord-Ouest de la commune est identifiée sur le ban d'ALTORF.

Cette politique régionale constitue le préalable à la mise en place du futur « schéma régional de cohérence écologique ».

Les enjeux de préservation des milieux naturels.

Les résultats des prospections montrent que les zones de vergers mêlés aux jardins et aux petites parcelles de cultures accueillent une diversité d'espèces intéressante. Elles constituent le milieu de vie de plusieurs espèces d'oiseaux et attirent de nombreux prédateurs qui viennent s'y alimenter (oiseaux, mammifères, amphibiens, reptiles). Ces secteurs sont situés à l'est et au sud du village d'ALTORF.

L'intérêt écologique de ces zones est représenté par les vieux arbres fruitiers (dont certains présentent des cavités intéressantes pour la reproduction des espèces cavernicoles), par les prairies au sol (zones d'alimentation et de chasse) et par les nombreux effets lisières favorisés par un parcellaire très découpé. Une espèce à forte valeur patrimoniale (« Directive Oiseaux ») y a été rencontrée. Il s'agit de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Cette espèce est d'ordinaire plus typique des haies et des zones buissonnantes mais en l'absence de ces milieux elle se reporte sur d'autres habitats.

L'importance de cette ceinture verte autour du village est d'autant plus forte pour la faune que les paysages d'alentour sont dégradés par l'agriculture intensive (ce qui est le cas autour d'ALTORF si on excepte la zone inondable en vallée de la Bruche et la forêt « Birckenwald »).

Il est donc important de prendre en compte cette composante puisque certaines des zones d'extensions urbaines touchent directement ces zones de vergers. Même s'il n'y a pas d'enjeux majeurs (absence d'habitats prioritaires, peu d'espèces patrimoniales), l'urbanisation de ces zones et par voie de conséquence leur disparition serait préjudiciable à la biodiversité du secteur.

Des mesures de réduction des impacts consisteraient à éviter les secteurs de vergers pour les futures extensions urbaines et de privilégier les zones de culture qui n'ont aucun intérêt écologique (sous réserve de la présence de terriers de Grand Hamster). Dans le cas d'une destruction de ces vergers, il conviendrait de réserver de nouveaux secteurs (parcelles communales, reprise de terres agricoles...) à la création de zones de même nature (aménagement d'une nouvelle ceinture verte). Ces secteurs pourraient avantageusement être situés côté est du village car ils seraient en connexion avec le massif forestier par l'intermédiaire des ripisylves en vallée de la Bruche et du Muehlbach.

En ce qui concerne les autres habitats, il n'y a pas d'enjeux puisque ceux-ci ne présentent pas d'intérêts écologiques (cultures ; zones plus au nord, zone entre le village et la ferme Blieth) ou ne sont pas concernés par les extensions urbaines (prairies en zone inondable, forêt). Il faudra toutefois veiller à respecter la réglementation en matière de rejets des eaux usées (stations d'épuration...).

En ce qui concerne les franges des zones urbanisées situées au nord de la vallée de la Bruche, les inventaires faune effectués dans les milieux environnants ont montré que les boisements situés autour de l'étang (« Menhir ») étaient intéressants pour l'avifaune. Des aménagements visant à casser la forme géométrique de cet étang, à diminuer la pente de certaines berges et à favoriser la végétation riveraine pourraient en augmenter l'attractivité pour la faune.

En prolongement vers le village, il pourrait être intéressant de préserver les allées de platanes car ces arbres présentent des cavités intéressantes pour les oiseaux et les chauves-souris. Aucune espèce patrimoniale n'a été observée dans les prairies au sud. En revanche, une Pie-grièche écorcheur mâle (espèce de la « Directive Oiseaux ») semblait être cantonnée dans un lambeau de haie présent en bordure de la voie communale qui mène à l'étang. Il pourrait être intéressant de renforcer le maillage de haies dans ce secteur par des replantations.

Comme précisé, un vestige de boisement humide (saules, arbustes, phragmites...) ponctué d'une mare et prolongé d'un lambeau de prairie buissonnante subsiste dans la zone nord, le long de la route départementale 127 qui mène à la zone d'activité. Très peu d'espèces animales y ont été rencontrées en raison de l'isolement de ce site entre les cultures, la route et la zone d'activité. Il n'y a donc pas d'intérêt particulier à le préserver mais des mesures compensatoires visant à recréer des mares et des prairies buissonnantes en d'autres lieux pourraient être envisagées en cas de destruction.

Qualité de l'air et polluants

<u>Types de polluant</u>	<u>Nom du polluant</u>	<u>Valeur 2006 (kg/ha/an) sur ALTORF</u>	<u>Niveau d'émission sur 5</u>	<u>Principale source (au niveau régional)</u>
Gaz acidifiant et précurseurs d'ozone	Dioxyde de soufre SO2	1,5-3	2	P/D, R/T, I
	Oxydes d'azote NOx	40-80	3	T, A, I, R/T
	Ammoniac NH3	15-30	4	A, TD
	Acide chlorhydrique HCl	<0,01	1	I, TD, R/T, P/D
	Acide fluorhydrique HF	<0,0005	1	I, T/D
	Monoxyde de carbone CO	100-200	4	R/T, TR
	Composé organiques volatils non méthaniques COVNM	50-100	4	S, I, R/T, A, RT
	Pouvoir Acide Equivalent	2-3 kg de proton/ha/an	3	T, A, I
Gaz à effet de serre	Dioxyde de carbone CO2	12 000-70 000	4	R/T, TR, I
	Méthane CH4	>80	5	A, TD, P/D
	Protoxyde d'azote N2O	5-7,5	3	I, A
	Pouvoir de réchauffement global PRG	10-20 teq CO2/ha/an	3	I, R/T, TR
Particules	Particules totale	20-30	3	A, R/T, I TR
Composés organiques cancérigènes	Benzène C6H6	0,3-0,45	3	TR, R/T, A
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP	<10	1	R/T
	Polychlorobiphenyl PCB	<0,00025	1	TD
	Hexachlorobenzène HCB	>0,0000004	5	TD
	Benzo(a)pyrène B(A)P	<0,00075	1	R/T
	Dioxines et furannes PCDD/PCDF	>0,0000125	5	R/T, I
	Formaldéhyde HCHO	0,3-0,45	3	TR, R/T, I, A
<u>Types de polluant</u>	<u>Nom du polluant</u>	<u>Valeur 2006 (kg/ha/an) sur ALTORF</u>	<u>Niveau d'émission sur 5</u>	<u>Principale source (au niveau régional)</u>
Métaux lourds	Arsenic As	<0,0001	1	R/T, TD, P/D, I
	Cadmium Ca	0,00004-0,0001	3	R/T, TD, I, P/D, TR
	Chrome Cr	0,0005-0,0006	2	R/T, I, TD, TR
	Cuivre Cu	0,005-0,015	4	TR, TNR
	Mercure Hg	0,000015-0,00002	2	P/D, I, TD
	Nickel Ni	0,00015-0,0003	2	P/D, I
	Plomb Pb	<0,001	1	R/T, I, TNR
	Sélénium Se	<0,0001	1	I, P/D
	Vanadium V	<0,000005	1	P/D, TD, I
	Zinc Zn	0,003-0,006	2	I, R/T, TR, TD

A = agriculture; **I**= industrie; **P/D**= production/distribution d'énergie; **R/T**= résidentiel/tertiaire ; **TD**= traitement des déchets ; **TNR**= transport non routier ; **TR**=transport routier ; **S**=sylviculture

LES POLLUTIONS ET NUISANCES

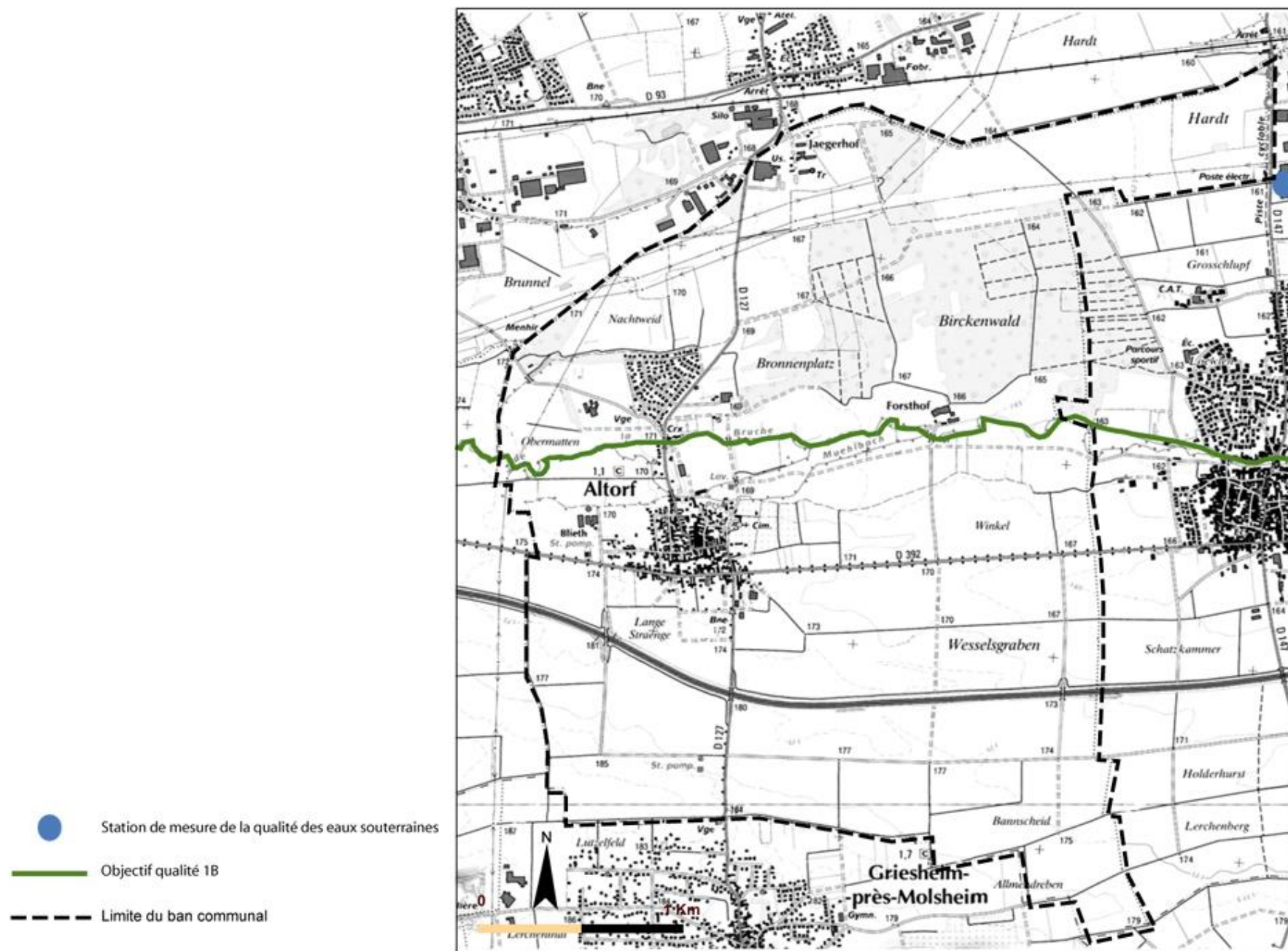
La qualité de l'air

ALTORF est traversé par un axe routier important, l'A352 et est à proximité de la route départementale D500 qui est également un axe très fréquenté. La commune est proche de MOLSHEIM et ne se trouve qu'à 23 km de STRASBOURG. La qualité de l'air est influencée par ces facteurs.

L'Association pour la Surveillance de la Pollution Atmosphérique (ASPA) d'Alsace permet de suivre l'évolution de la qualité de l'air sur de nombreux polluants dont les données ci-contre sont issues⁸. Pour les niveaux d'émissions, le 1 correspond à la meilleure situation et le 5 au plus important taux d'émission retenu dans les échelles établies par l'ASPA.

D'après ce tableau, l'air sur ALTORF a une qualité moyenne et même médiocre pour certains éléments. La Région a mis en place en décembre 2000 un Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) afin de contrôler et de réduire les nuisances induites par les axes de circulation majeurs et par l'industrie. Par conséquent, des améliorations peuvent être attendues dans les années à venir.

⁸ Source : ASPA Site atmo-alsace.net



STATION DE MESURE DES EAUX ET OBJECTIF QUALITE

La qualité des eaux

Le territoire communal se place sur deux bassins versants, celui de la Bruche (partie au Nord de la D392) qui couvre près de 730 km², et celui de l'Ehn (partie au Sud de la D392) qui concerne une superficie de 165 km².

La commune se situe sur la nappe aquifère alluvionnaire du quaternaire de la plaine d'Alsace, nappe la plus importante d'Europe de par sa superficie, son volume et son épaisseur. Elle est à l'origine des trois quarts des besoins en eau de la population régionale.

Cependant, la composition des roches du sous-sol rend cette nappe particulièrement vulnérable aux pollutions des eaux de surfaces. C'est pourquoi tout le ban communal d'ALTORF fait partie d'une zone sensible et vulnérable vis-à-vis des risques de pollutions.

L'objectif de qualité du Bras d'Altorf est de 1B, c'est-à-dire bonne⁹.

La qualité des eaux de ce cours d'eau est rapportée par la station de mesure de DUPPIGHEIM, au Nord de ce village, appartenant au Réseau d'Intérêt départemental. L'historique des mesures montre que de 2002 à 2004 l'objectif qualité était atteint, mais plus sur la période 2005-2007 où la qualité générale était de 2.

La qualité hydrobiologique (incluant les caractéristiques physico-chimiques et la qualité et diversité des habitats aquatiques par mesure de la variété et diversité des macro-invertébrés benthique) n'était que passable également en 2007 avec une note de 10 sur 20 pour l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), note la plus basse depuis 2002.

Une autre station de mesure d'eau superficielle du Réseau National de Bassin Alsace se situe en amont d'ALTORF à GRESSWILLER et une autre en aval, à HOLTZHEIM. Les indications qui suivent sont valables au niveau de la station de GRESSWILLER sur les eaux de la Bruche, sur la période 2004-2006 comparée à la période 1997/1999.

Les eaux de la Bruche, dont une partie nourrit le bras d'Altorf et les autres cours d'eau traversant le territoire d'ALTORF, ont une concentration en nitrates bonne, comprise entre 2 et 10 mg/L, qui est restée stable entre les deux périodes.




Pour les autres matières azotées, les eaux de la Bruche bénéficient d'une bonne qualité, en amélioration (entre 0,1 et 0,5 mg/L d'azote ammoniacal NH₄⁺; 1-2 mg/L d'azote kjeldahl NJK et 0,03-0,3 mg/L de nitrites NO₂⁻)

La concentration des matières phosphorées s'est également améliorée avec une valeur entre 0,1 et 0,5 mg/L de phosphate et 0,05-0,2 mg/L de phosphore total.

Au niveau de la matière organique et oxydable, le cours d'eau s'est dégradé passant d'une qualité bonne à moyenne. Le bilan au niveau des macro-polluants est bon et en amélioration.

Pour l'indication des invertébrés, la qualité est restée passable. La démarche pour les invertébrés consiste à relever la diversité des espèces et les combiner avec l'indication pour chaque taxon vis-à-vis de sa sensibilité aux polluants. Par exemple, une présence diversifiée d'espèces avec une certaine sensibilité aux polluants indique une bonne qualité des eaux, et inversement, peu d'espèces ou alors de nombreux taxons plus résistants aux polluants mais avec peu ou pas d'espèces sensibles sont un indicateur d'une eau de moins bonne qualité.

⁹ Source : Agence de bassin Rhin Meuse

-  Bassin versant de la Bruche
-  Bassin versant de l'Ehn
-  Limite du ban communal



BASSIN VERSANT

Une station de mesure de la qualité des eaux souterraines appartenant au Réseau de Bassin des Eaux Souterraines se situe à la limite Nord-Est d'ALTORF, sur le territoire de DUTTLENHEIM, au niveau du poste électrique, à l'Est de la D147. Les résultats indiquent pour 2006 une qualité bonne concernant les nitrates (inférieurs ou égal à 10 mg/L) et une présence d'Atrazine et de ses métabolites inférieure ou égale à 0,05 microgramme/L. Les composés organo-halogénés volatils présents à plus de 10 microgrammes/L étaient à une valeur limite de potabilité.

Pour les années 2008 et 2009 l'eau potable était conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur. L'eau distribuée au puits 2 d'ALTORF est d'excellente qualité bactériologique dans le rapport 2008 du service public de l'eau potable du secteur MOLSHEIM-MUTZIG.

L'assainissement

L'assainissement est une des principales compétences de la Communauté de Communes de la région MOLSHEIM-MUTZIG qui s'est substituée au Syndicat des Eaux de Molsheim et environs.

ALTORF a un réseau communal de 8958 m de canalisation d'eaux usées, 2160m pour les eaux pluviales et 6 déversoirs d'orage. A cela s'ajoutent 3010 m de canalisation et 1 bassin d'orage sur le réseau intercommunal ALTORF/DUTTLENHEIM.

L'ensemble des effluents est traité à la station d'épuration UNISABI à DUPPIGHEIM, construite en 1976 et mise à niveau en 1993. La régulation des débits admis dans le réseau repose sur le fonctionnement de plusieurs déversoirs d'orage et régulateurs de débit.



POLLUTION DES SOLS

La pollution des sols

NOM	TYPE D'ACTIVITE	LOCALISATION	ACTIVITE
Charcuterie Alsacienne de Molsheim Iller S.A.	Usine de charcuterie	Route de Dachstein	Activité en cours
Carrosserie MOTSCH ex SONECAR	Garage	40, rue Principale	Activité terminée
MOTSCH Philippe ex HECKMANN Benoît	Garage / Carrosserie	47, rue Principale	Activité terminée (1975)
BERNHARD & Cie	Garage	18, route de Strasbourg	Activité en cours
BACKERT (Roland)	Boucherie	44, route de Strasbourg	Activité en cours
Commune ALTORF	Deux décharges communales		Activité terminée
OSTERTAG (Timothée)	Atelier d'équarrissage		Activité terminée

Des sites, structures industrielles ou de services¹⁰, dont la majorité ne sont plus en activité, sont recensées sur le territoire comme susceptibles d'entraîner une pollution du sol. L'inscription d'un site dans la base de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. L'inventaire BASIAS permet de connaître le type d'activité qui a été exercé sur le site, repéré par le code NAF (Nomenclature des Activités Françaises).

À partir de cette information, il est possible de connaître les types de polluants susceptibles d'être rencontrés. Les informations disponibles sont d'une part les adresses anciennes (les noms de rues et la numérotation ont pu changer) et d'autre part, si possible, les coordonnées Lambert du centre du site déterminées à partir d'une carte au 1/25000.

En cas de vente, l'information de l'acquéreur est une obligation tant au regard du Code Civil (vice caché) qu'au regard, de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, qu'au regard de l'actuel Code de l'environnement.

Il n'y a pas d'établissement de type SEVESO installé à ALTORF.

L'établissement Messier-Bugatti situé à MOLSHEIM est un établissement de type SEVESO, la limite du Plan de Prévention des Risques Technologiques borde la limite Nord-Ouest du ban communal d'ALTORF.

¹⁰ Source Basias : inventaire de sites industriels et activités de services

Une pollution accidentelle des eaux souterraines par des solvants chlorés a été découverte le 5 mai 1989. Elle proviendrait de fuites ou de déversements produits sur une zone de transit des déchets industriels, exploitée entre les années 1970 et 1990.

Par mesure de sécurité, les restrictions d'usage de l'eau extraite des puits privés ont été instituées par arrêté préfectoral du 29 mars 2005 remplacé depuis par un arrêté préfectoral du 24 octobre 2008 qui a modifié le périmètre de restriction initial.

Ce périmètre a également une incidence restrictive sur l'utilisation du sol. Ces limitations portent sur une partie du territoire des communes de MOLSHEIM, ALTORF et DORLISHEIM.

Les décharges communales ont été fermées en 1971 et 1989. Les sites ont été réaménagés. L'une se situe près du lieu dit du Menhir, l'autre entre les deux zones urbanisées.

Les déchets

ALTORF fait partie du SICTOM de Molsheim, Mutzig et environs, où la collecte des ordures ménagères et sélectives se fait en régie.

Régulièrement des collectes de papiers en plastique se font en porte à porte (environ une fois par mois) ainsi que des objets encombrant (2 fois par an).

Des conteneurs pour le verre ainsi que pour le plastique sont mis à disposition.

La commune est rattachée à la déchetterie de MOLSHEIM ouverte depuis le 1^{er} octobre 1992.

-  Bande de 30 m de part et d'autre de la RD392
-  Bande de 100 m de part et d'autre de la RD392
-  Bande de 100 m de part et d'autre de la voie ferrée
-  Bande de 250 m de part et d'autre de l'A352
-  Zone C plan d'exposition au bruit Entzheim
-  Zone D plan d'exposition au bruit Entzheim
-  Voie ferrée
-  Limite du ban communal



NUISANCES SONORES

Les nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 25 juin 1999 a recensé et classé les infrastructures de transports terrestres bruyantes dans le département et déterminé l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Au niveau d'ALTORF, les infrastructures relevées sont :

- l'autoroute A352 classée en catégorie 2 (nuisance sonore entre 76-81 dB le jour (6h-22h) et 71-76 la nuit (22h-6h)) induisant une largeur de secteur de part et d'autre de 250 m.
- la route D392 classée en catégorie 3 induisant une bande de 100 m de part et d'autre, sauf pour la portion entre la limite d'agglomération Ouest et Est qui est classée en catégorie 4 où cette bande est ramenée à 30 m.
- la voie ferrée classée en catégorie 3, induisant également une bande de 100 m de part et d'autre.

La commune est touchée à l'extrême Sud-Est de son territoire par la zone D du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Entzheim. Cette zone ne donne pas lieu à des restrictions des droits à construire mais à des mesures d'isolation acoustique des nouvelles constructions, à l'extrême Sud-Est du territoire d'ALTORF.

LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources en eau

L'eau potable est gérée par la communauté de commune de MOLSHEIM-MUTZIG. Douze forages captent la nappe phréatique du Rhin sur MOLSHEIM-MUTZIG et environs. Deux d'entre eux se situent à ALTORF, dénommé puits 1 et puits 2.

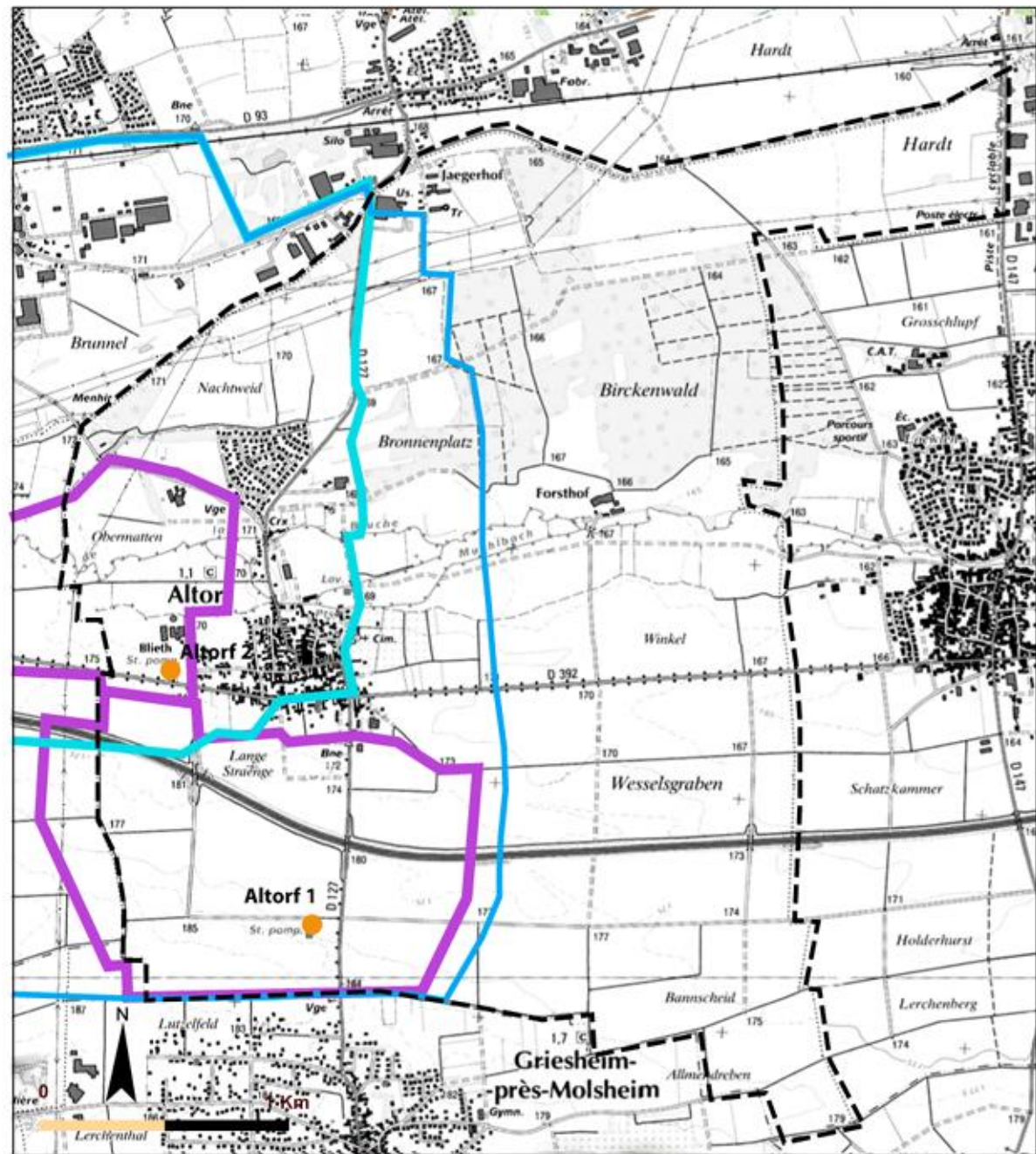
Le puit 1 a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral le 23 janvier 1975 et le puit 2 le 17 mars 1992.

La capacité installée au puit 1 est de 27 m³/h, cependant ce puit est à l'arrêt depuis novembre 2005 suite à une pollution au tri- et tétrachloroéthylène vers le site Messier-Bugatti. Le second puit quant à lui a une capacité de 120 m³/h.

Les eaux des 12 puits sont stockées dans 5 réservoirs semi-enterrés, aucun ne se trouvant sur le ban communal d'ALTORF. La majorité de la production est produite sans traitement, 2 subissent une simple chloration, et ceux d'ALTORF une neutralisation, avec pour le puit deux une désinfection U.V. en plus.

La mise à disposition des ressources en eau est suffisante sur le territoire.

Les arrêtés préfectoraux de protection des captages d'Altorf 1 et 2 instituent différents périmètres de protection limitant les occupations et autorisations du sol autorisées.



- Point de captage
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné Altorf 1
- Périmètre de protection éloigné Altorf 2
- Limite du ban communal

CAPTAGES D'EAU ET PERIMETRES DE PROTECTION

Dans le périmètre rapproché du captage d'Altorf 1 sont notamment interdits :

- les établissements industriels, artisanaux ou commerciaux et installations classées présentant des risques à toxicité pour l'eau ;
- les constructions produisant des eaux industrielles ;
- les bâtiments d'élevage ou d'engraissement produisant des eaux usées domestiques ;
- de manière générale, toute activité susceptible d'entraîner un risque de pollution des eaux superficielles et souterraines.

Dans le périmètre éloigné du captage d'Altorf 1, globalement toutes les activités interdites dans le périmètre rapproché sont réglementées et peuvent être soumises à des prescriptions particulières.

Dans le périmètre rapproché du captage d'Altorf 2 sont notamment interdits :

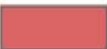





- les établissements industriels ;
- les constructions produisant des eaux domestiques.

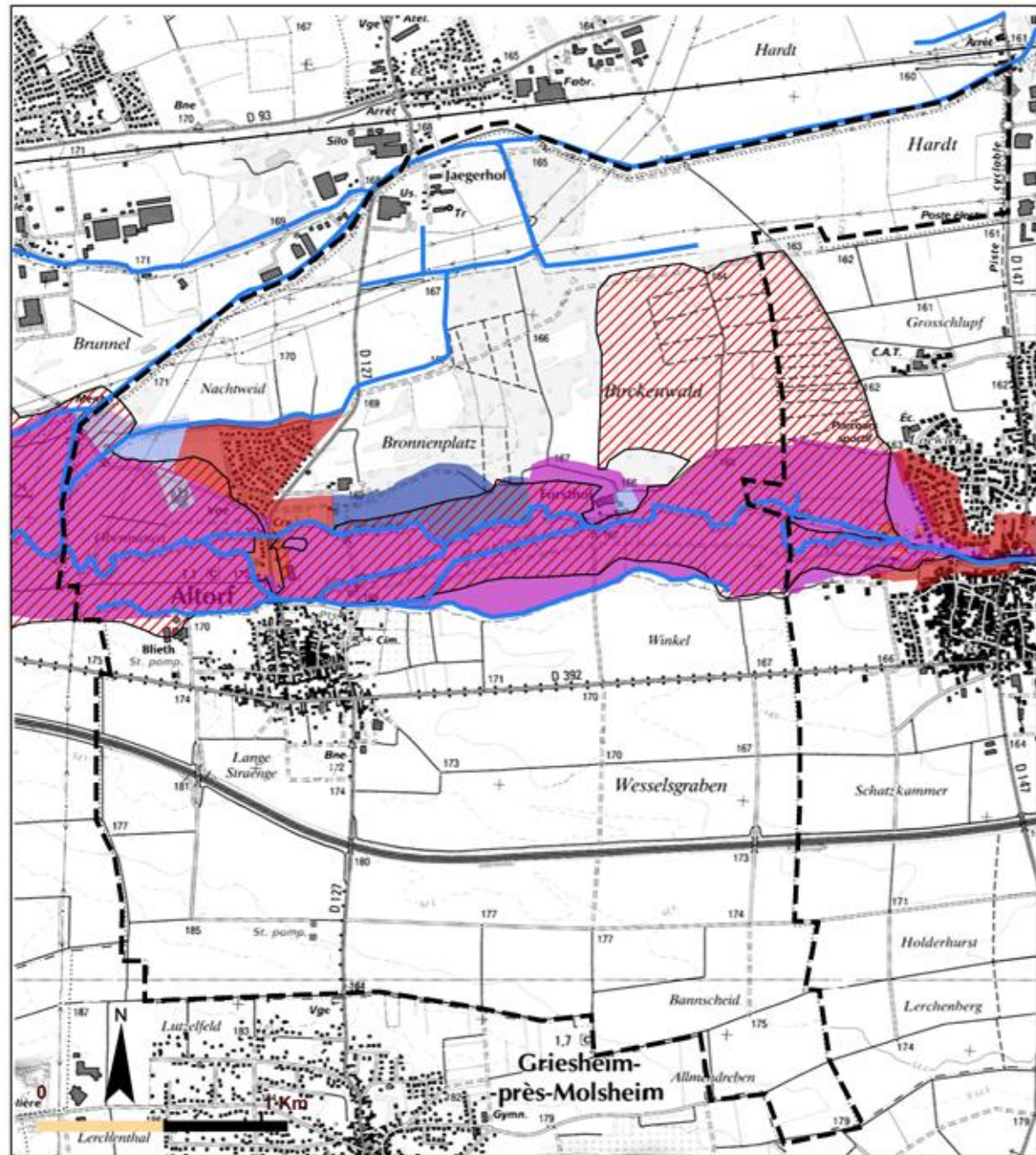
Dans le périmètre éloigné du captage d'Altorf 2, globalement toutes les activités interdites dans le périmètre rapproché sont réglementées et peuvent être soumises à des prescriptions particulières.

Les réserves incendie.

Les réservoirs d'eau sur la communauté de communes totalisent une capacité de 3 565 m³ dont 605 m³ sont consacrés pour la réserve d'incendie

Z
o
n
e
s
o
u
m
i
s
e
a
u
P
P
R
I

-  Zone constructible possible pour toute construction
-  Zone constructible pour les bâtiments liés à l'exploitation agricole
-  Zone constructible pour les seuls bâtiments agricoles
-  Zone inconstructibles
-  Zone inondable identifiée par l'étude pour la protection des zones habitées après réalisation des aménagements envisagés
-  Cours d'eau (y compris temporaire)
-  Limite du ban communal



ZONE INONDABLE

LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Les crues

Afin de limiter les conséquences du risque d'inondation dans les secteurs urbanisés, le Préfet dispose d'un outil réglementaire créé par l'article L.562-1 du Code de l'environnement, le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) qui se décline en Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) lorsqu'il vise à prévenir et limiter les conséquences de fortes crues.





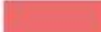

Le PPRI a pour objectif de réduire les risques en fixant les règles relatives à l'occupation des sols et à la construction des futurs biens. Il peut également fixer des prescriptions ou recommandations applicables aux biens existants.

En juillet 2009, la communauté de communes a lancé une étude pour la protection des zones habitées d'ALTORF, DUPPIGHEIM, et DUTTLENHEIM contre les crues de la Bruche, au titre de la loi sur l'eau. Il a défini de nouveaux champs d'expansion pour les crues centennales.

Dans le cadre de l'étude, plusieurs aménagements sont envisagés afin d'assurer la protection des lieux habités et supprimer les débordements de la rive droite du Muehlbach jusqu'à l'occurrence centennale au niveau du village. D'autres aménagements sont prévus au droit de la ferme du Forsthof et dans la forêt du Birckenwald afin d'assurer le déversement des crues dans cette forêt.

Ce projet a été soumis à enquête publique. Dans le cadre du PLU, la limite de la zone inondable prise en compte pour définir les zones urbanisables correspondra au périmètre le plus restrictif par superposition de la limite retenue par cette étude et du zonage établi par l'article R111-3 valant PPRI.

La commune compte 5 arrêtés préfectoraux de catastrophe naturelle suite à une inondation-coulée de boue. Ceux-ci ont été pris le 11/01, 16/05 et 20/07/1983, le 16/03/1990 et le dernier date du 29/12/1999

-  Point d'entrée potentiel d'eaux boueuses dans la zone urbanisée
-  Risque potentiel modéré de coulées d'eaux boueuses par un bassin versant connecté à la zone urbanisée
-  Sensibilité forte
-  Sensibilité moyenne
-  Sensibilité forte
-  Limite du ban communal



SENSIBILITE A L'EROSION ET AUX COULEES DE BOUE




Les mouvements de sol et coulées de boues

Les zones actuellement urbanisées d'ALTORF ne sont pas classées en zone à risque potentiels coulée de boue. Quelques terres au Sud du ban communal ont été jugées en zone à sensibilité moyenne vis-à-vis de l'érosion et du potentiel de coulées de boue d'après une étude réalisée par l'Association pour la Relance Agronomique d'Alsace (ARAA). Ce constat résulte essentiellement de la combinaison du type d'occupation du sol et du relief, bien que peu marqué. Sur ALTORF, les terres cultivées, sans couverture végétale une grande partie de l'année, font que les terrains sont sensibles à l'érosion.

La commune n'est pas identifiée au titre des risques de mouvements de sol.

Les risques sismiques

Comme bon nombre de communes d'Alsace, ALTORF est en zone de sismicité. Elle est classée en zone 1A, c'est-à-dire présentant un risque très faible mais non négligeable.

-  Etablissement soumis à autorisation au titre de la réglementation relative aux ICPE
-  Canalisation gaz Haute Pression
-  Limite du ban communal



LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les risques technologiques

ALTORF possède deux établissements soumis à autorisation au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ¹¹sur son territoire. Il s'agit des établissements ILLER SA (route de DACHSTEIN) et L&L PRODUCTS EUROPE (ex CORE PRODUCTION, rue Lindberg).

La canalisation de gaz à haute pression RINGELDORF-ALTORF passe à l'extrême Est du ban communal. Son éloignement des zones urbanisées ne crée pas une contrainte forte.

Le transport de matières dangereuses

Il existe un risque lié au transport de marchandises dangereuses sur l'A352 et la route D392 où ce type de transport est autorisé.

¹¹ Base de données des installations classées du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) :

En conclusion, la commune d'ALTORF s'est développée à proximité d'espaces naturels de qualité, notamment les secteurs de prairies humides (zone inondable) et le massif forestier au nord-est de la commune. Ces zones sont potentiellement intéressantes pour la préservation des espèces et constituent des axes de déplacement de la faune sauvage.

A proximité des zones urbanisées, les vergers et jardins présentent un réel intérêt écologique d'autant plus que les espaces alentour sont dégradés par l'agriculture intensive.

Le maintien ou la reconstitution de cette ceinture de vergers constitue un des enjeux de préservation des milieux naturels.

La commune est exposée dans sa partie sud aux nuisances dues à la présence d'une infrastructure bruyante et une grande partie du ban communal est touchée par le risque inondation.

Par ailleurs, le territoire d'Altorf est compris dans l'aire de reconquête du grand hamster; à ce titre, la commune devra prendre en compte cette donnée dans son projet de développement de l'urbanisation.

Ainsi, l'enjeu pour la commune est de concevoir un projet d'urbanisme permettant à la fois de préserver ses atouts en matière d'environnement naturel et de prendre en compte les fortes contraintes qui s'appliquent à son territoire.



Route des Romains



Route de Dachstein (RD 127) depuis Dachstein



Route de Dachstein (RD 127) depuis Dachstein



Route de Strasbourg (RD 392) depuis Dorlisheim



Route de Griesheim (RD 127) depuis Griesheim



Route de Strasbourg (RD 392) depuis Duttlenheim



Route de Strasbourg (RD 392) depuis Dorlisheim



Route de Griesheim (RD 127) depuis Griesheim



Route de Strasbourg (RD 392) depuis Duttlenheim

La structure spatiale urbaine :

- **Les entrées**

Autrefois, la commune d'Altorf s'est développée à l'ouest de l'abbatiale bénédictine au croisement de l'ancienne voie romaine reliant Strasbourg au Donon et la voie reliant Dachstein à Griesheim.

La route de Strasbourg a ensuite été décalée au sud de l'agglomération provoquant un développement parallèle de l'urbanisation sur ce nouvel axe structurant. Aujourd'hui la circulation de transit vers Molsheim et la vallée de Schirmeck s'effectue encore plus au sud, par l'autoroute A352.

Hormis les éléments d'urbanisation situés au nord du ban communal, en frange de Dachstein, près du château du Jaegerhof, et plus récemment avec l'Activeum, au nord-est, en frange de Duttlenheim, on distingue aujourd'hui quatre accès principaux à l'agglomération d'Altorf.

- Depuis le Nord :

En venant de Dachstein, après traversée une zone de plaine agricole, on découvre l'entrée du village marquée par des constructions très récentes, faisant partie d'une nouvelle tranche d'un vaste quartier pavillonnaire.

- Depuis le Sud :

En venant de Griesheim et après avoir franchi le pont surplombant l'autoroute A352, on découvre les franges sud de l'urbanisation de la route de Strasbourg (vergers, bâtiments agricoles) dominées par la masse imposante et axiale de l'église Saint-Cyriaque.

- Depuis le Est :

Le village d'Altorf est dominé par la présence de l'abbatiale perceptible depuis Dorlisheim. En se rapprochant, la frange est de l'urbanisation est marquée par une sortie d'exploitation puis des constructions pavillonnaires.

- Depuis le Ouest :

Symétriquement , l'urbanisation d'Altorf est perceptible de loin par la présence de l'abbatiale depuis la route de Strasbourg dégagée au nord et bordée d'arbres au sud.



Place de la Krutenau



Rue Principale



Rue du Couvent



Rue des Meuniers



Rue Principale



Rue de Griesheim



Rue de la Chapelle



Rue des Meuniers



Route de Strasbourg

• Le noyau ancien – les formes urbaines

Le noyau ancien du village s'est constitué principalement à partir d'un réseau viaire orthogonal dominé à l'est par l'abbatiale et l'église catholique Saint-Cyriaque :

- Axe est-ouest : Route des romains, rue des meuniers et rue principale
- Rues orthogonales : Rue Principale et rue du couvent au nord ; route de Griesheim au sud.

A l'intersection de la rue principale et de la rue des Meuniers est implanté un ancien corps de garde datant du 19^e siècle et reconverti de nos jours en centre de premières interventions. La mairie se situe à l'est de la rue principale, à l'angle de la route de Griesheim. Un réseau de voiries secondaires s'est développé depuis et autour de ce schéma d'organisation en « croix ».

Ce tissu présente un parcellaire et une typologie caractérisés par des fermes en « U » ou en « L » autour d'une cour fermée sur la rue par un porche. Sur ces voies, on trouve plus souvent des implantations à « pignon » sur rue que « long-pan » sur rue. Quelques fermes sont encore en activité. En frange de ce noyau, constitué de corps de fermes, on découvre de nombreuses anciennes maisons d'ouvriers agricoles.

Certaines constructions récentes sont implantées en substitution du bâti ancien. Elles reprennent généralement le modèle pavillonnaire des lotissements, mais s'implantent souvent selon les mêmes principes que le bâti ancien.





Les jardins de l'abbaye et l'église Saint-Cyriaque



L'église Saint-Cyriaque depuis la grange dimière



La maison abbatiale et l'église Saint-Cyriaque



Lavoir au nord de l'abbaye



Mur d'enceinte au nord de l'abbaye



Transformation en logement de l'ancien Moulin



Place Saint-Cyriaque



Rue Principale



Rue Principale

- **Le noyau ancien – le patrimoine bâti**

Les anciennes fermes en colombage datent du 18^e siècle. Ces bâtiments ont été construits en colombages sur socle en grès ou en pierre enduite et grès des Vosges. Les porches d'accès aux cours sont constitués d'encadrement en pierre et de hautes portes en bois.

Généralement les maisons sont en bon état et entretenues. Par contre, les dépendances sont parfois dans un état dégradé et ont été souvent démolies pour faire place à des bâtiments utilitaires plus fonctionnels ou le plus souvent des maisons individuelles récentes en rupture avec les implantations traditionnelles.

Si la plupart des maisons à colombages sont maintenant préservées, il s'avère que le patrimoine architectural « utilitaire » est en très grand danger. Il constitue pourtant le témoignage des activités rurales récentes et donne sa cohérence et son charme à la typologie du bâti du centre ancien.

L'abbatiale bénédictine, l'église Saint-Cyriaque, les dépendances (grange dîmière, etc..), les jardins, les murs d'enceinte constituent le patrimoine majeur d'Altorf.

Au nord du ban communal, en limite de Dachstein se situe le château du Jaegerhof, ancienne dépendance de l'abbaye bénédictine devenue propriété privée après diverses vocations depuis la Révolution.

Les implantations pavillonnaires puis plus récemment des petits collectifs à immédiate proximité de l'abbaye produisent un contraste saisissant avec la composition architecturale préexistante.

- **Le patrimoine architectural et monumental protégé :**

- 10, cour de la Dîme : Grange dîmière : façades et toiture (inscription : 19 août 1993).
- Place Saint-Cyriaque : Ancienne église abbatiale, église catholique Saint-Cyriaque : nef (classement : 21 mars 1983) ; maître-autel (classement : décret : 12 mai 1932).
- Place Saint-Cyriaque : Puits (inscription : 28 juillet 1937).
- 6, place Saint-Cyriaque : Ancienne maison abbatiale : façade à pignon sur rue et portail renaissance (inscription : 28 juillet 1937).
- stèle funéraire datant de l'âge du fer (à l'ouest de la commune près de l'étang).



Frange de la rue du Menhir



Frange de la rue des Près



Rue Principale



Rue des Aubépines



Rue Arthur Rimbaud



Rue du Maire Meppiel / Toute de Dachstein



Rue du Couvent



Cour de la Dîme



Rue Principale

- **Les extensions récentes de l'habitat – évolutions de la typologie architecturale:**

Depuis la seconde moitié du XXème siècle, le village s'est transformé et étendu avec le développement de l'habitat résidentiel individuel lié au phénomène de périurbanisation.

On distingue les nouvelles constructions qui se sont établies sur le réseau viaire et sur le parcellaire préexistants, (route des Romains, rue des Prés, etc.) des opérations de lotissement du nouveau quartier « Nord » et des opérations rue du Couvent et Cour de la Dîme. Ces opérations introduisent de nouvelles formes de voiries et un foncier remembré.

Cette différenciation concerne la structure urbaine et non la typologie du bâti. Celle-ci, commune à ces zones, comprend essentiellement de l'habitat pavillonnaire et plus récemment des petits collectifs.

Ces extensions sont en rupture typologique avec l'habitat traditionnel. Les maisons sont désormais distantes les unes des autres et de la rue, et possèdent un jardin indépendant qui les entourent. Elles sont pour la plupart d'entre-elles construites en rez-de-chaussée plus combles (avec garage en sous-sol) en maçonnerie enduite.

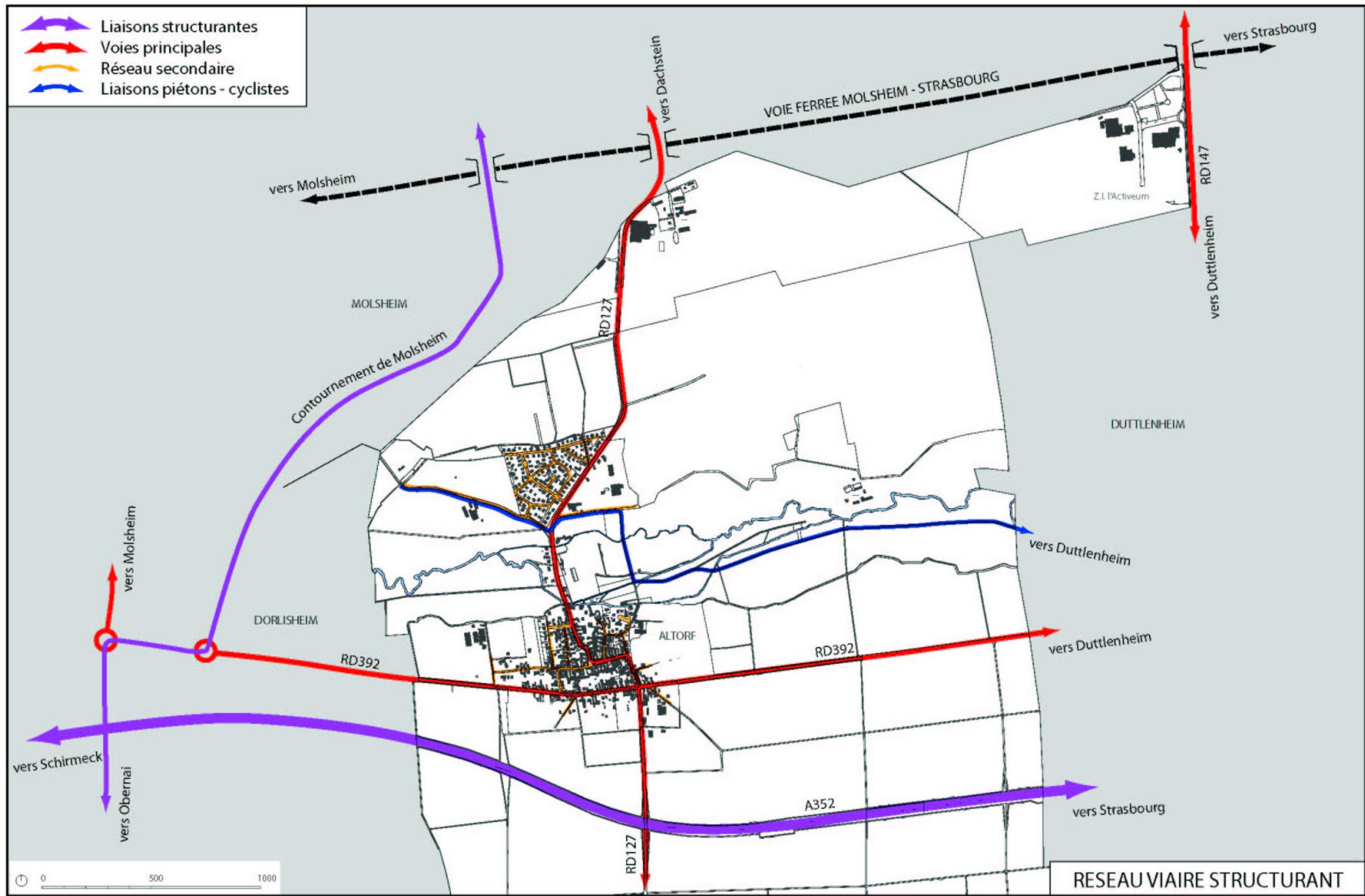
Ces modes d'urbanisation ont plus que doublé la surface urbanisée du village sur une période de soixante années environ et triplé sur une période de 150 ans :

- En 1850, la surface de l'enveloppe urbaine (habitat + activités agricoles) était d'environ 15 ha pour une population de 976 habitants.
- En 2007, la surface de l'enveloppe urbaine (hors sorties d'exploitation et zones artisanales) était d'environ 43 ha pour une population de 1179 habitants.

Pour une augmentation de la population relativement peu importante par rapport au milieu du 19° siècle (20%) les surfaces urbanisées ont pratiquement triplé (290 % environ).

La totalité des tranches de lotissements au nord représente environ 130 maisons pour une superficie de 12,7 ha environ. Les dernières tranches du lotissement compensent la perte de population des premières tranches réalisées au début des années 1970.

Parallèlement, le centre ancien connaît à la fois un vieillissement et une perte de population dans les anciennes fermes et l'habitat pavillonnaire le plus ancien et un renouvellement et un rajeunissement dans les opérations d'habitat collectif récemment réalisées.



- **Les extensions récentes de l'habitat – évolutions de la morphologie urbaine et du système viaire :**

L'évolution des espaces publics de la commune d'Altorf correspond à la mutation de l'urbanisation liée au développement de l'habitat pavillonnaire depuis plus d'une trentaine d'années. A partir d'un noyau dense, resserré autour des voies principales (rue Principale – rue de Griesheim et route des Romains – rue des meuniers) et de quelques voies secondaires, la structure viaire s'est ramifiée pour desservir les nouveaux quartiers d'habitation.

On distingue clairement les différentes étapes de l'évolution récente du village :

- Mutation du noyau ancien agricole
- Urbanisation le long de route de Strasbourg
- Implantation d'habitat pavillonnaire dans la ceinture de vergers et le long des voies en sortie nord de l'agglomération
- Sorties d'exploitations au-delà de la ceinture de vergers

Si les surfaces urbanisées ont pratiquement triplé depuis 150 ans, et le linéaire des voiries de desserte a quadruplé voire quintuplé.

Aux réseaux viaires des nouveaux quartiers se rajoutent les espaces dédiés aux équipements publics sportifs et de loisirs situés dans la plaine de la Bruche. Ainsi, la seconde moitié du XX^e siècle a été marquée par un éclatement des structures urbaines entraînant une augmentation considérable du linéaire des voies et de la surface des emprises publiques.

L'élaboration du P.L.U. va permettre de définir la taille et l'emplacement des secteurs d'urbanisation future ainsi que la nature des logements à construire en tenant compte du phénomène d'étalement urbain. Elle est aussi l'occasion de réfléchir à leur intégration dans la trame urbaine et paysagère d'Altorf.



La mairie et le centre périscolaire - rue principale



Centre première intervention - rue principale



Bibliothèque - cour de la Dîme



Le groupe scolaire - rue de Dachstein



Extension du groupe scolaire - rue de Dachstein



Maison du temps libre - rue de Dachstein



Le terrain de football - rue de Dachstein



Terrains de sports et de jeux - rue de Dachstein



L'étang - vers Molsheim

Les bâtiments et équipements publics et culturels :

La mairie se situe au cœur du noyau ancien, à l'angle de la rue de Principale et de la rue de Griesheim. Datant du début du XX^e siècle, elle est construite en maçonnerie enduite et appareillage de briques et grès.

Le centre de 1^{ère} intervention est abrité dans l'ancien Corps de garde. Cette construction en bois et moellon de grès date du XIX^e siècle.

Une bibliothèque a été implantée dans l'ancienne grange d'îmière, dépendance économique de l'abbaye construite en moellon de grès, datant de la fin du Moyen Age et diminuée d'un tiers de sa longueur au XVIII^e siècle.

Le groupe scolaire a été édifié récemment à l'est de la rue de Dachstein à proximité des nouveaux quartiers pavillonnaires, des terrains de sports et de jeux ainsi que de la maison du temps libre.

A l'ouest de la commune, le long de l'ancienne voie d'accès à Molsheim a été aménagé un étang de loisirs.

Les espaces publics

L'évolution des espaces publics d'Altorf correspond à la mutation de l'urbanisation de la commune liée au développement de l'habitat pavillonnaire depuis plus d'une trentaine d'années.

Ainsi pour une population sensiblement identique en 1851 (976) et en 1990 (941), les surfaces urbanisées ont pratiquement doublé et le linéaire des voiries de desserte, multiplié entre trois et quatre.

A partir d'un noyau très dense, resserré autour d'une voie principale et de quelques voies secondaires, la structure viaire s'est ramifiée pour desservir les nouveaux quartiers d'habitation. Parallèlement la population du centre ancien a diminué et vieilli.

Aux réseaux viaires des nouveaux quartiers se rajoutent les espaces dédiés aux équipements publics scolaires, sportifs et de loisirs situés dans la plaine de la Bruche.

Ainsi à Altorf, comme ailleurs, la seconde moitié du XX^e siècle a été marquée par un éclatement des structures urbaines entraînant une augmentation considérable de la surface des voies et emprises publiques.

L'évolution du prix du foncier et la diminution récente de la taille moyenne des logements amène à s'interroger sur la maîtrise de l'équilibre à atteindre entre répartition des espaces publics et privés et densité urbaine. La réflexion sur l'implantation d'éventuels nouveaux équipements publics devra intégrer cette réflexion.



Blieth - route de Strasbourg



Lieu-dit Obermatten



Route de Strasbourg



Crédit mutuel / rue des Meuniers



Auberge – rue Principale



Réparation automobile – rue de Strasbourg



Charcuterie industrielle – rue de Dachstein



Z.I. l'Activeum



Z.I. l'Activeum

Les activités économiques:

Historiquement, la commune d'Altorf s'est développée économiquement autour de la culture du chanvre et du tabac. Au XIX^e siècle, étaient installées également deux féculeries et une usine de brique et de chaux.

Il subsiste aujourd'hui dans la commune de nombreuses exploitations agricoles (19 environ) aux activités diversifiées (grandes cultures, légumes, fruits, élevages bovins, ..). Parmi ces exploitations plusieurs sont sorties du centre ancien du village pour mieux se développer.

Dans le centre ancien, la commune conserve quelques commerces, services et restaurants et plusieurs entreprises de construction.

Par ailleurs, la commune d'Altorf héberge une grande charcuterie industrielle au nord du ban communal, en frange urbaine de Dachstein-Gare et de nombreux établissements aux activités variées dans la récente zone d'activités L'Activeum, développée par la communauté de commune en limite nord-est du ban communal, à proximité de la gare de Duttlenheim.

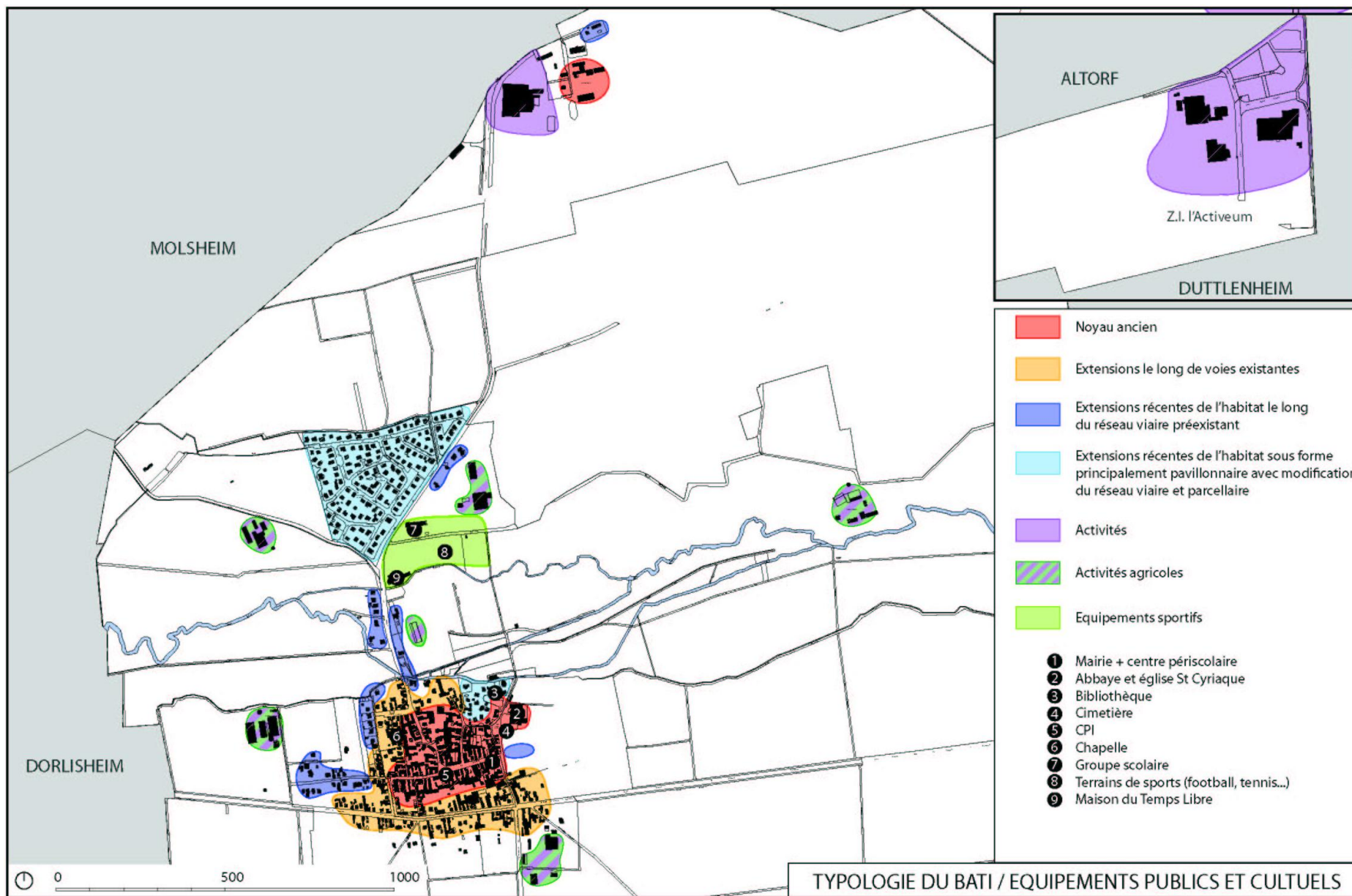
En conclusion, la commune d'ALTORF fait face à des phénomènes généraux liés à la périurbanisation des villages situés en 2ème couronne de Strasbourg et dans le canton de Molsheim économiquement très dynamique, à la mutation de l'agriculture (viticulture et arboriculture) et du commerce, aux changements de besoins de la population en matière d'équipements publics et de services, etc..

Ces phénomènes ont généré un étalement urbain que les lois S.R.U. et U.H. reprises par le SCOT de Molsheim Mutzig demandent désormais de limiter et mieux contrôler.

Un des objectifs du diagnostic urbain est de permettre dégager des stratégies de spatialisation de l'urbanisation future à partir notamment des thématiques identifiées ci-dessous :

- **Evolution des polarités urbaines existantes (noyau ancien, abbatale, zone des équipements publics et sportifs dans la plaine de la Bruche, Zones d'activités en lisière de Dachstein et de l'Activeum),**
- **Evolution du noyau ancien et mutation des anciens corps de fermes,**
- **Maintien et développement des entreprises présentes sur la commune et implantation de nouvelles activités notamment dans l'Activeum,**
- **Identification des besoins de constructions agricoles et réflexion à mener sur l'emplacement de celles-ci.**
- **Relation des espaces bâtis avec les ripisylves de long des bras de la Bruche, les vergers (notamment au sud et à l'est du village),**
- **Localisation des extensions éventuelles de l'urbanisation en prenant en compte le potentiel de renouvellement urbain dans le noyau ancien du village, les extensions urbaines déjà réalisées, et les périmètres de protection des monuments historiques,**

Recherche de formes urbaines et de morphologies de l'habitat économes en espace.



PARTIE 3 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

L'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

La démographie

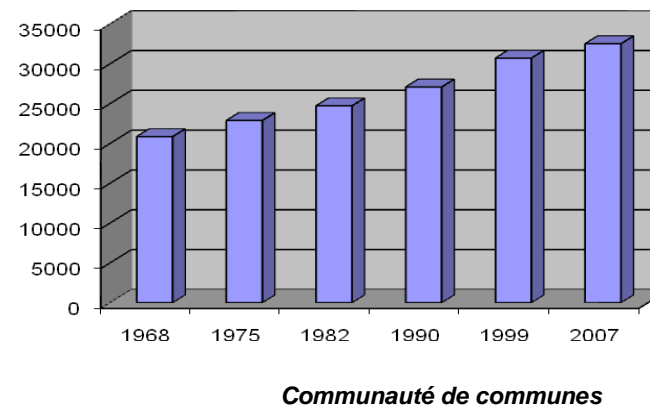
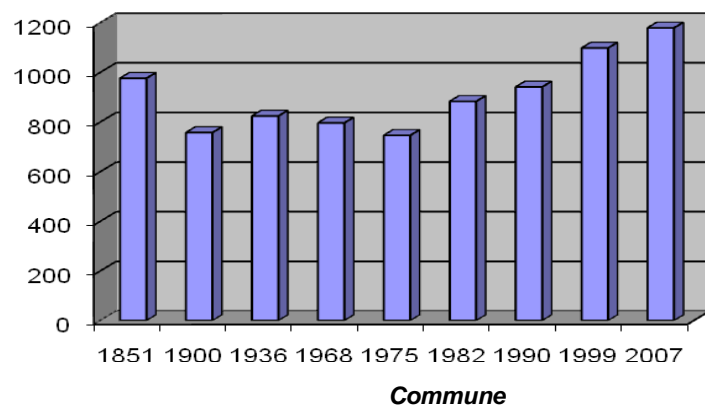
✓ **Une augmentation de la population sur une longue période¹²,**

Le recensement annuel de l'INSEE a établi la population communale à 1179 habitants en 2007. On observe deux périodes de hausse très importante de la population entre 1975 et 1982 (création de lotissements de taille importante dans les années 80) et dans une moindre mesure entre 1990 et 1999.

A l'échelle de la communauté de communes de la région de Molsheim Mutzig, on observe que sur une longue période de 1968 à 2006, l'augmentation de la population s'est produite dans les mêmes proportions.

Le bassin de vie de Molsheim a connu entre les deux dernières périodes intercensitaires un apport migratoire important. Le rythme de construction y est également le plus soutenu.

Population totale									
	1851	1900	1936	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Commune	976	757	824	796	746	883	941	1098	1179
Communauté de communes	–	–	–	20863	22891	24729	27097	30721	32530



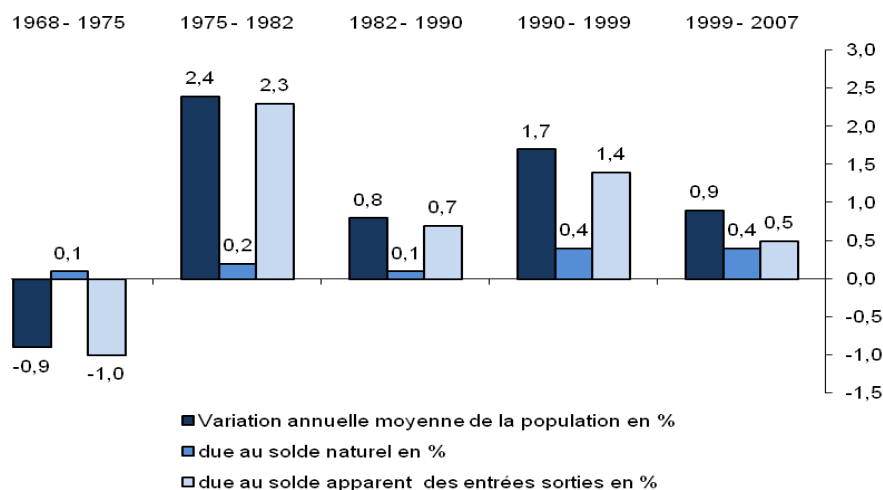
¹² Source : Insee : Recensement général de la population

✓ **Une évolution liée principalement au solde migratoire¹³**

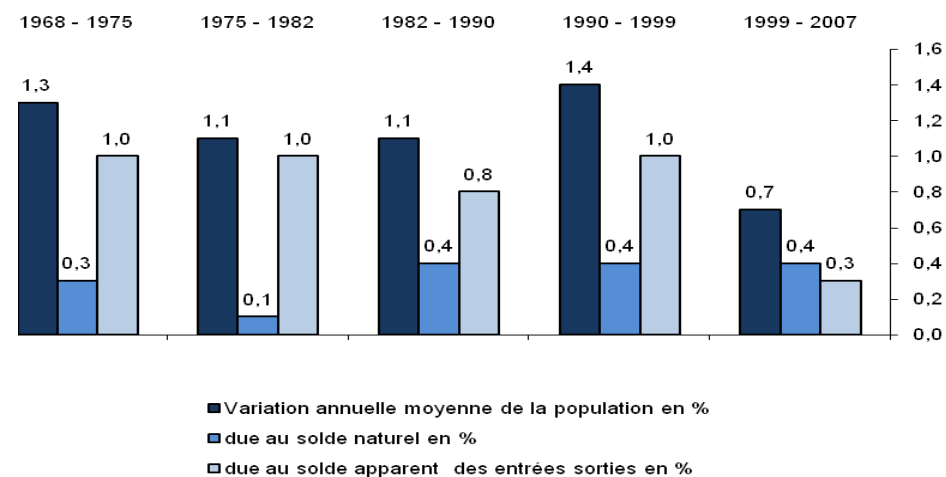
En examinant les facteurs d'évolution démographique, on peut constater qu'à l'échelle de la commune les évolutions sont fortement liées au solde migratoire (apparent des entrées sorties) en lien avec le rythme des constructions nouvelles. La variation due au solde naturel reste positive tout au long des différentes périodes.

A l'échelle de la communauté de communes, les variations dues au solde naturel sont également très soutenues depuis 1990. Ces chiffres témoignent du dynamisme du secteur qui attire des populations jeunes.

Evolution de la population						
Période		1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2007
Commune	Evolution en nombre d'habitants	-50	137	58	157	98
	Variation annuelle en %	-0,9	2,4	-0,8	1,7	0,9
Communauté de communes	Evolution en nombre d'habitants	2028	1838	2368	3624	1809
	Variation annuelle en%	1,3	1,1	1,1	1,4	0,7



Commune



Communauté de communes

¹³ Source : Insee : Recensement général de la population

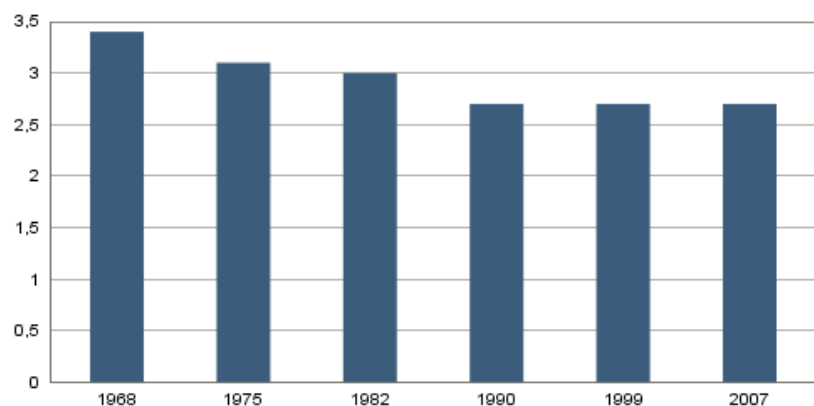
✓ Une diminution de la taille des ménages¹⁴

Cette tendance est principalement liée au phénomène de décohabitation. Sur la commune, l'augmentation de la population entre les deux dernières périodes a permis une stabilisation de la taille des ménages aux environs de 2.7 occupants par résidence principale, supérieur à celui de la communauté de communes. A l'échelle du département, ce chiffre n'est que de 2.4.

La proportion des personnes de 15 ans ou plus vivant seules, est la plus importante pour les tranches d'âge de 65-79 ans et 80 ans et +. La diminution de la taille des ménages s'accompagne parallèlement d'une progression du nombre de ménages. Au niveau du département, elle est deux fois plus importante que l'évolution de la population suite aux décohabitations des jeunes, au vieillissement de la population et à l'éclatement de la cellule familiale.

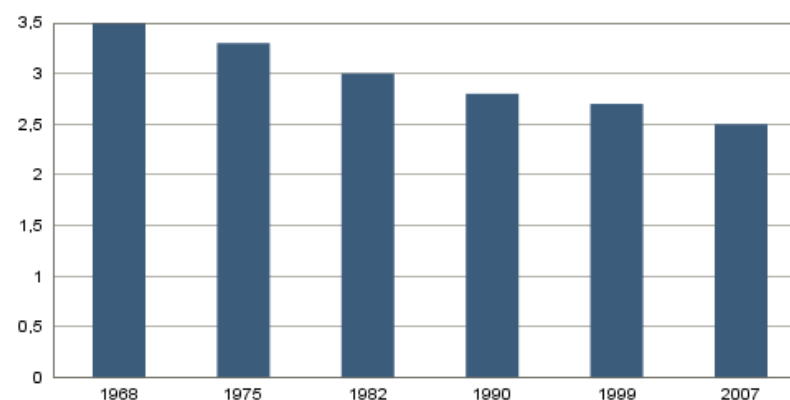
Le territoire de la commune accueillait en 1999 majoritairement des familles avec enfants (43.5% des ménages). Entre 1999 et 2007, la proportion de couples avec enfants tend à diminuer (36,1%) et celle des ménages d'une seule personne tend à augmenter (25,3% en 2007).

A l'échelle de la commune d'Altorf, ces évolutions seront à prendre en compte dans les besoins en logement.



Nombre moyen d'occupants par résidence principale

Commune



Nombre moyen d'occupants par résidence principale

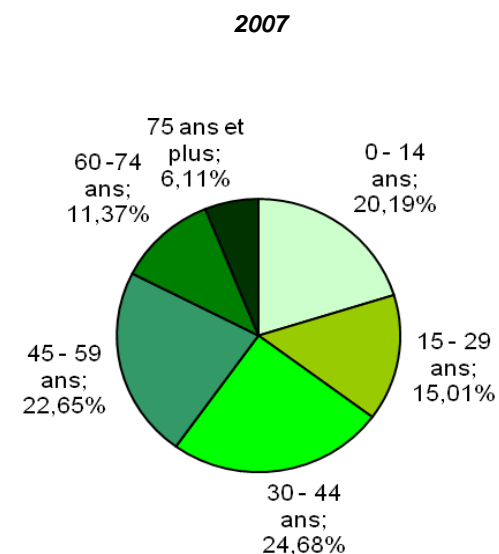
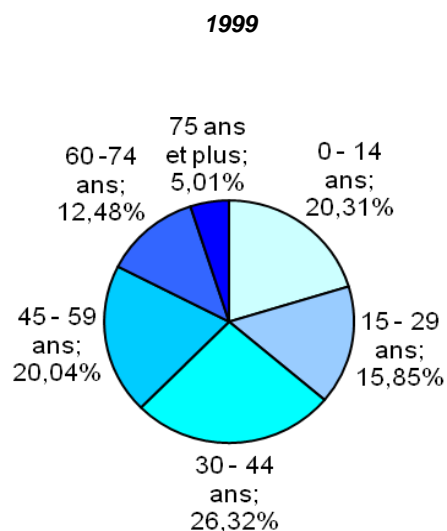
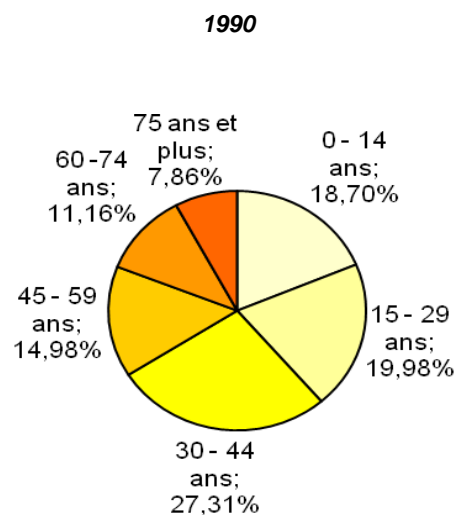
Communauté de communes

¹⁴ Source : Insee : Recensement général de la population

✓ **La proportion des moins de 44 ans reste prépondérante¹⁵**

La part des 0-14 ans est relativement stable. Par contre, la proportion des 45-59 ans augmente plus fortement. Ce chiffre est certainement à mettre en relation avec l'augmentation importante de population et l'arrivée de familles lors de la création des lotissements des années 1975. Ceci explique également la diminution de la part des 15-29 ans. Ce constat sera à mettre en relation avec l'évolution possible de ces quartiers de lotissements plus anciens et le risque de sous-occupation des logements.

Commune: évolution de la population par âge						
Structure par tranche d'âge	1990		1999		2007	
0 - 14 ans	176	18,70%	223	20,31%	238	20,19%
15 - 29 ans	188	19,98%	174	15,85%	177	15,01%
30 - 44 ans	257	27,31%	289	26,32%	291	24,68%
45 - 59 ans	141	14,98%	220	20,04%	267	22,65%
60 -74 ans	105	11,16%	137	12,48%	134	11,37%
75 ans et plus	74	7,86%	55	5,01%	72	6,11%

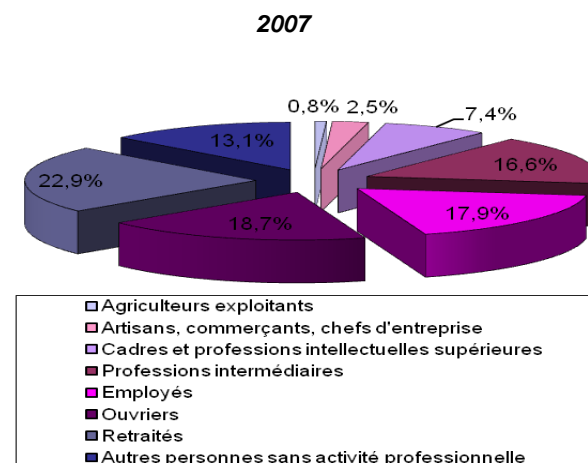
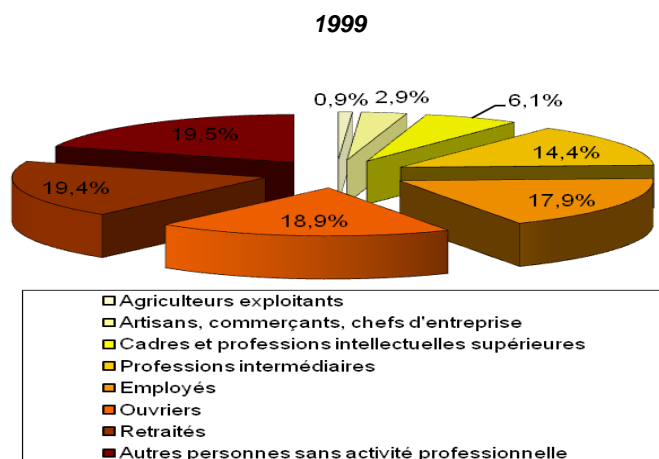


¹⁵ Source : Insee : Recensement général de la population

✓ **Une stabilité de la composition sociale de la population¹⁶,**

Les données à l'échelle communale ne sont disponibles pour des raisons de confidentialité. Les chiffres de la communauté de communes révèlent un maintien de la proportion des ouvriers et employés. Ce constat est fortement lié à la présence de nombreux emplois et du dynamisme économique du secteur. Plus généralement, pour les territoires proches de Strasbourg qui ont plutôt une vocation résidentielle, on observe souvent une forte diminution de la part des employés et ouvriers au profit des cadres et des professions intermédiaires. Cependant, en l'absence de données sur la commune d'Altorf, on ne peut généraliser ce constat à la commune elle-même.

Catégorie socio-professionnelle	1999	2007
Agriculteurs exploitants	0,9%	0,8%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,9%	2,5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,1%	7,4%
Professions intermédiaires	14,4%	16,6%
Employés	17,9%	17,9%
Ouvriers	18,9%	18,7%
Retraités	19,4%	22,9%
Autres personnes sans activité professionnelle	19,5%	13,1%



✓ **Une stabilité de la population**

84,2% des personnes de plus de cinq ans occupent un logement dans la même commune que 5 ans auparavant. Ce chiffre témoigne d'une stabilité de la population liée à la forte proportion de propriétaires.

¹⁶ Source : Insee : Recensement général de la population

Le logement

✓ Une majorité de résidences principales et peu de logements vacants¹⁷

La hausse de population s'est accompagnée d'une augmentation encore plus importante du nombre de logements, étant donné que parallèlement la taille des ménages diminue. A l'échelle de la Communauté de Communes, alors que la population a augmenté d'un peu plus de 50% en une quarantaine d'années, le nombre total de logements a quant à lui plus que doublé durant la même période. Les évolutions au niveau communal sont similaires à celles de la communauté de communes.

Commune												
Période	1968	%	1975	%	1982	%	1990	%	1999	%	2007	%
Résidences principales	234	90,00%	238	91,89%	293	93,31%	343	95,01%	400	95,0%	442	95,7%
Résidences secondaires + logements occasionnels	2	0,77%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,7%	0	0,0%
Logements vacants	24	9,23%	21	8,11%	21	6,69%	18	4,99%	18	4,3%	21	4,5%
Total	260		259		314		361		421		462	

Communauté de communes												
Période	1968	%	1975	%	1982	%	1990	%	1999	%	2007	%
Résidences principales	5870	91,86%	6790	92,07%	7904	90,88%	9283	93,05%	11257	93,3%	12851	93,1%
Résidences secondaires + logements occasionnels	149	2,33%	150	2,03%	207	2,38%	166	1,66%	189	1,6%	169	1,2%
Logements vacants	371	5,81%	435	5,90%	586	6,74%	527	5,28%	614	5,1%	786	5,7%
Total	6390		7375		8697		9976		12060		13806	

✓ Une augmentation de la proportion des maisons

En 2007, le nombre total de résidences principales est de 462 avec une part importante de maisons individuelles, soit 89,4%, proportion en augmentation par rapport à 1999. Les appartements au nombre de 49 ne représentent que 10,6% du parc. A titre de comparaison, les chiffres de la communauté de communes affichent des tendances d'évolution sensiblement différentes. La proportion d'appartements augmente entre 1999 et 2007.

¹⁷ Source : Insee : Recensement général de la population

Types de logements								
	1999		%		2007		%	
	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes
Maisons	374	7503	88,8%	62,2%	413	8458	89,4%	61,3%
Appartements	44	4171	10,5%	34,6%	49	5138	10,6%	37,2%

✓ **Un bon niveau de confort des logements en résidences principales¹⁸**

Le niveau de confort des logements est bon ce qui confirme le bon état d'entretien du bâti dans le noyau ancien.

Confort des résidences principales								
	1999		%		2007		%	
	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes
Salle de bain avec baignoire et douche	381	10879	95,3%	96,6%	427	12522	96,8%	97,4%
Chauffage central collectif	20	2013	5,0%	17,9%	21	2663	4,8%	20,7%
Chauffage central individuel	246	5120	61,5%	45,5%	321	6574	72,7%	51,2%
Chauffage individuel "tout électrique"	48	1800	12,0%	16,0%	53	2151	12,0%	16,7%

✓ **Des logements de grande taille¹⁹**

La part des logements de plus de 4 pièces représente plus de 80% du parc. Cette proportion reste stable entre les deux derniers recensements. Cette part importante de grands logements explique une taille des ménages globalement supérieure à celle du département. A l'échelle de la communauté de communes la part des grands logements est également importante avec plus de 68% de de quatre pièces et plus.

Parallèlement, le nombre moyen de pièces des résidences principales tend à diminuer pour les appartements et augmenter pour les maisons.

¹⁸ Source : Insee : Recensement général de la population

¹⁹ Source : Insee : Recensement général de la population

	Résidences principales: taille des logements							
	1999		%		2007		%	
	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes
1 pièce	0	498	0,0%	4,4%	0	573	0,0%	4,5%
2 pièces	18	1025	4,5%	9,1%	22	1227	5,1%	9,5%
3 pièces	47	1986	11,8%	17,6%	58	2313	13,2%	18,0%
4 pièces	74	2299	18,5%	20,4%	82	2642	18,5%	20,6%
5 pièces et +	261	5449	65,3%	48,4%	280	6096	63,3%	47,4%
Total	400	11257			442	12851		

✓ **La moitié des résidences principales datent d'après 1975²⁰,**

Le parc de logements est assez récent: 52,6% de résidences principales ont été construites après 1975.

A l'échelle de la communauté de communes, le parc de logement ancien d'avant 1949 représente près d'un quart du parc total. Les constructions d'après 1975 constituent également plus de la moitié du parc.

Résidences principales construites avant 2005 selon la période d'achèvement				
Période de construction	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes
	nombre		%	
Avant 1949	129	3025	29,4%	24,2%
De 1949 à 1974	79	2959	17,9%	23,7%
De 1975 à 1989	124	3180	28,4%	25,5%
De 1990 à 2004	106	3316	24,2%	26,6%
Total	438	12479		

✓ **Peu de logements aidés**

Les logements aidés sont au nombre de 5 en 2006, soit à peine plus d'1 % du parc de résidences principales.

Au niveau de la communauté de communes, 6,5 % des résidences principales sont des logements aidés.

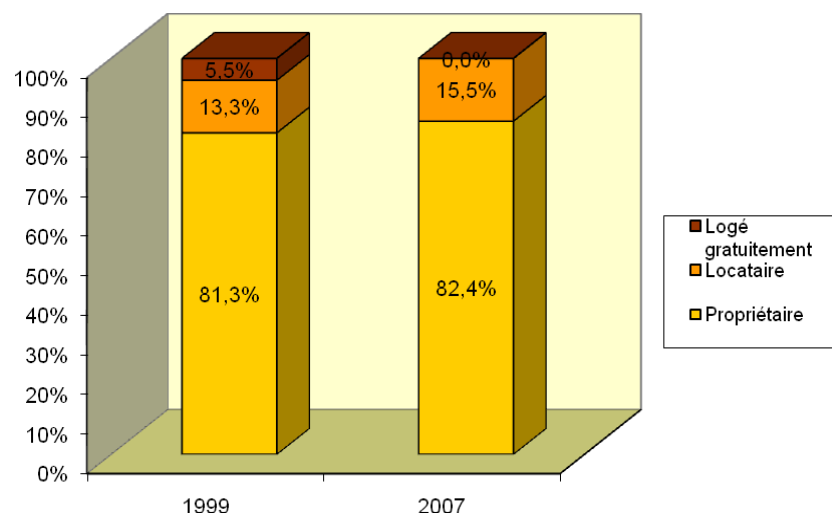
²⁰ Source : Insee : Recensement général de la population

✓ **Une forte proportion de propriétaires²¹**

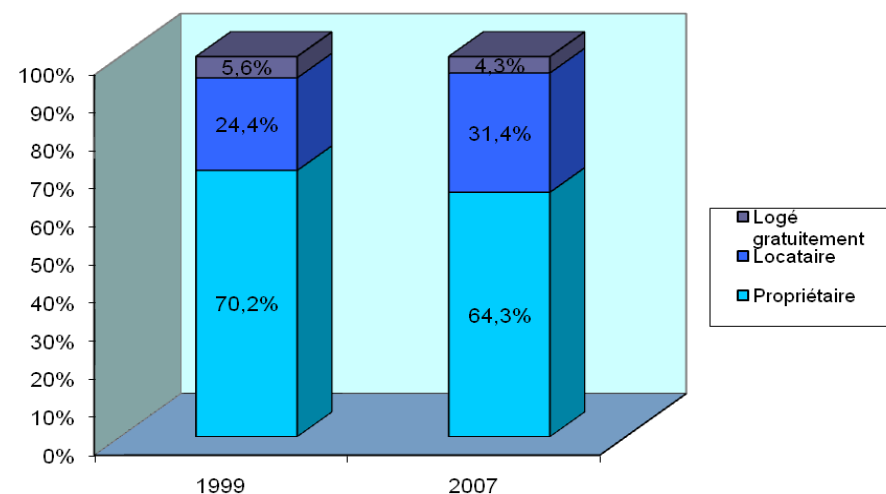
En 2006, la part des propriétaires (82,4%) est légèrement supérieure au chiffre de 1999. A noter cependant une augmentation de la part des locataires. A l'échelle de la communauté de communes, la part des propriétaires diminue au profit des locataires.

Résidences principales selon le statut d'occupation								
	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes
	1999		%		2007		%	
Propriétaire	325	7088	81,3%	70,2%	364	8260	82,4%	64,3%
Locataire	53	3496	13,3%	24,4%	68	4041	15,5%	31,4%
Logé gratuitement	22	673	5,5%	5,6%	9	549	0,0%	4,3%
Total	400	11257			438	12851		

Commune



Communauté de communes



²¹ Source : Insee : Recensement général de la population

L'emploi et les activités économiques

✓ Population active et emplois sur la commune²²

En 2006, le nombre total des actifs est de 780. Le nombre d'emplois présents sur la commune est de 504 en 2006, chiffre sensiblement identique à celui de 1999. Ainsi l'indicateur de concentration d'emploi est de 64,2.

La majorité de ces emplois émanent des entreprises implantées dans les zones d'activités intercommunales en limite des communes de Molsheim et Dachstein.

L'industrie, le commerce et l'artisanat

✓ De nombreux emplois présents sur la commune,

Au 31 décembre 2008, 80 établissements sont recensés sur la commune. 49 de ces établissements ont 0 salarié, c'est le cas notamment dans le domaine du commerce, transport et services divers. L'activité des établissements présents sur la commune s'exerce principalement dans ce domaine.

Sur la commune même, on note la présence de commerces de proximité et des activités de professions libérales. Les entreprises d'importance basées sur la commune se situent dans les zones d'activités et peuvent être considérées comme des implantations de niveau supracommunal.

Nombre d'entreprises par secteur d'activité ²³							
		%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et +
Agriculture, sylviculture et pêche	15	18,8%	10	5	0	0	0
Industrie	5	6,3%	1	1	0	1	2
Construction	7	8,8%	2	3	0	2	0
Commerce, transport et services divers	41	51,3%	26	11	2	1	1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	12	15,0%	10	1	1	1	1
Total	80		49	21	3	4	3

Des données plus récentes émanant des fichiers de la chambre de commerce et d'industrie permettent également de connaître partiellement le tissu économique de la commune et plus particulièrement les entreprises ressortissantes de la CCI. Elles mettent également en évidence le poids important en matière d'emplois des entreprises situées dans les zones d'activités intercommunales. Deux d'entre elles comptent plus de 200 emplois.

²² Source : Insee : Recensement général de la population

²³ Source Insee: établissements actifs au 31 décembre 2008

✓ **Établissements et emploi sur la communauté de communes**

En terme de création d'entreprises, une tendance similaire peut être observée sur la communauté de communes. En effet, en 2007, les services représentent 53,8% des créations d'entreprises, suivis des commerces avec 28%.

Le tourisme

La commune n'abrite ni hôtel, ni gîtes, ni chambres d'hôtes.

LES DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

✓ **La voiture prédominante²⁴**

Avec plus de 87% de la population active occupant un emploi hors de la commune de résidence, les déplacements domicile-travail constituent la majorité des déplacements. Cette proportion a restée stable entre 1999 et 2007.

En 1999, les déplacements domicile-travail des actifs s'effectuaient à 79,1% en voiture particulière et seulement 4,2% en transport en commun.

L'équipement automobile des ménages est quasiment identique en 2007 à celui de 1999. 90% des ménages disposent d'une voiture ou plus. Ce chiffre reste sensiblement supérieur à la moyenne départementale (81,4%), malgré une forte augmentation de l'offre en transports en commun.

	Equipement automobile des ménages							
	1999				2007			
	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes	Commune	Communauté de communes
Au moins 1 voiture	360	9832	90,0%	87,3%	404	10313	91,5%	88,5%
1 voiture	123	4813	30,8%	42,8%	143	5504	32,3%	42,8%
2 voitures et +	237	5019	59,3%	44,6%	261	5868	59,1%	45,7%

✓ **Une bonne desserte en transports en commun à partir de Molsheim**

La fréquentation des transports en commun, plus particulièrement par TER tend à augmenter.

La fréquence de la desserte TER en direction de STRASBOURG est particulièrement attractive à partir de MOLSHEIM avec 68 trajets aller et 70 trajets retour par jour en semaine et une fréquence d'environ 10 minutes aux heures de pointe. A partir de DACHSTEIN la fréquence est plus faible mais reste néanmoins attractive avec 30 trajets aller et 31 trajets retour. L'aéroport international de STRASBOURG-ENTZHEIM est situé à environ 8 km et bénéficie d'une liaison TER.

²⁴ Source Insee: recensement général de la population

La commune d'Altorf a connu une augmentation régulière de sa population sur une longue période.

Commune essentiellement résidentielle, elle bénéficie de la double dynamique du bassin de vie de Molsheim et de l'aire urbaine de Strasbourg.

Le bassin de vie de Molsheim enregistre une des plus fortes dynamiques migratoires sur la région.

Les zones d'activités intercommunales situées en partie sur le ban communal accueillent plusieurs entreprises assurant une part importante d'emplois sur le secteur.

Proche des gares TER de Molsheim et Dachstein, elle dispose d'une desserte en transports en commun performante en direction de Strasbourg.

Face aux importantes contraintes physiques de son territoire et à la rareté de l'espace disponible, l'enjeu pour la commune est désormais de maîtriser son développement en adéquation avec les besoins de la population.

PARTIE 4 : LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX.

La commune est concernée par un ensemble de documents supra-communaux dont les principes et orientations doivent être respectés dans un rapport de compatibilité :

LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN RHIN-MEUSE.

Un nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhin Meuse a été approuvé pour la période 2010-2015.

Ses orientations fondamentales visent:

- à adopter des politiques d'aménagement et de développement des territoires compatibles avec la reconquête du bon état des milieux aquatiques, tout en n'aggravant pas l'impact des phénomènes naturels que sont les crues et les sécheresses ;
- à favoriser l'infiltration de l'eau pluviale ;
- à protéger les rives des cours d'eau ;
- à préserver de toute urbanisation les parties du territoire à fort intérêt naturel, notamment les zones humides et les ripisylves le long des cours d'eau ;
- à envisager l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur que si la collecte et le traitement des eaux usées peut être effectuée dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur ;
- à envisager l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur que si l'alimentation en eau potable peut être effectuée dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur ;
- à réaliser une trame verte permettant le lien entre les différents cours d'eau et milieux humides.

La commune est située dans le périmètre du schéma de gestion des eaux (SAGE) Ill-Nappe-Rhin datant du 17 janvier 2005 qui constitue une déclinaison du SDAGE.

LE SCHEMA DIRECTEUR DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS.

Ce schéma approuvé le 13 mars 2002 est encore en cours de validité jusqu'au 13 mars 2012. Il a été élaboré dans le cadre des mesures transitoires après la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et ainsi ne comporte pas de document d'orientations générales. Néanmoins les prescriptions du plan de destination des sols devront être respectées. Le POS d'ALTORF actuellement opposable n'est pas compatible avec un certain nombre de ces dispositions.

Les principes d'aménagement s'appliquant à la commune d'Altorf

Approuvé le 13 mars 2002, ce schéma directeur est applicable en rapport de compatibilité au futur plan local d'urbanisme. Sa durée de validité est fixée au 13 mars 2012.

Les principes d'aménagement s'appliquant à la commune d'Altorf sont regroupés dans deux documents :

- la carte de destinations des sols
- le parti d'aménagement

- **La carte de destination des sols :**

Une analyse des différentes zones NA inscrites au POS actuel révèle que plusieurs d'entre elles sont incompatibles avec le schéma directeur car elles ne respectent pas la destination indiquée au plan.

- **Le parti d'aménagement**

- ✓ **Les perspectives de développement**

Pour répondre favorablement à l'accueil de nouvelles populations, il est retenu un taux d'accroissement annuel de **1,5%**. Le schéma directeur propose que **le développement de la population envisagé soit réalisé principalement dans les communes** où, à la fois, les contraintes sont les moins fortes (contraintes de fait ou contraintes de droit) et les potentiels de développement les plus importants (notamment en matière d'accueil ou de développement des activités économiques) à savoir les villes de Molsheim et Mutzig, et les communes **de Altorf**, Dachstein, Dorlisheim, Ernolsheim-sur-Bruche et Gresswiller.

✓ **L'habitat**

La réalisation de ces logements devra se faire selon les modalités suivantes :

- **pour moitié** dans les secteurs déjà urbanisés
- **pour moitié** dans les zones nouvelles affectées à l'habitat
- le développement de formes d'habitat moins consommatrices d'espace que l'habitat traditionnel devra être autorisé par les documents d'urbanisme

✓ **L'agriculture**

Les objectifs du schéma directeur consistent, pour Altorf, à **préserver** le plus possible les **secteurs de la plaine loessique** propices aux agricultures intensives. Des mesures devront être prises pour interdire les installations agricoles dans les espaces présentant un intérêt écologique et pour limiter les implantations dans les espaces naturels à protéger.

✓ **L'industrie et le tertiaire**

Spatialement le développement industriel se traduit par :

- le pôle de Molsheim Altorf avec un développement limité au sud par les espaces présentant un intérêt écologique et les zones inondables, à l'est par le Jaegerhof
- le pôle Est Altorf Dachstein limité au nord par la voie ferrée et à l'ouest par une ligne prolongeant la limite intercommunale entre Altorf et Duttlenheim.

✓ **Les commerces et les services**

Concernant Altorf, il conviendra d'autoriser les implantations de services et commerces de proximité dans les zones d'extension de l'habitat.

✓ **Les voies ferrées**

Les objectifs :

- prévoir une desserte améliorée des gares existantes et à venir en réservant les espaces nécessaires pour la création de parkings à leur proximité, en positionnant les équipements publics afin qu'ils bénéficient de la desserte par le tram train
- privilégier le développement de l'urbanisation et sa densification à proximité des points d'arrêts.